

Violence à l'égard des femmes handicapées

Deuxième partie



Persephone asbl

En collaboration avec Caroline Tack

Juin 2015

La version néerlandaise de cette brochure est parue sous forme de livre
portant le numéro ISBN 978-90-441-3338-7

Traduit avec le support financier du Service de l'Égalité des Chances de la Ville de Bruxelles
dans le cadre de la Semaine des Droits des Femmes 2018

Table des matières

Introduction.....	4
Avant-propos	7
Partie I La situation spécifique des femmes ayant un handicap	9
La réalité, la politique et Persephone	9
Nous nous stimulons et nous nous inspirons mutuellement	11
L'emploi	11
La relation de couple	14
La maternité	14
La violence	16
Notre travail de pionniers	16
L'article de Veerle Beel	21
La question parlementaire	22
Un poème	26
Partie II La recherche scientifique de Caroline Tack.....	27
La question	27
L'étude	28
Le point de départ	28
Première étape.....	28
Deuxième étape	29
Les résultats	30
Les résultats de l'enquête	30
Résultats de l'interview	32
Incidences sur la pratique	46
Partie III La Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées	48
De quoi s'agit-il?	48
L'emploi	49
La maternité	50
La violence	51
Le mur d'incrédulité	51
Les mesures pour la prévention de la violence et l'aide aux victimes	52
Partie IV L'accessibilité des foyers d'accueil pour femmes atteintes d'une limitation	55
Conclusion	59
Remerciements	61
Annexe A L'asbl Persephone en bref.....	62
Annexe B Notre nom	65

Annexe C Nos autres livres.....	66
Blij dat ik leef! (114 pages).....	66
Violence à l'égard des femmes handicapées (64 p.).....	66
Commander	67
Annexe D Gérer l'agression d'une autre façon.....	68
Le point de départ	68
Protéger contre l'agression, évacuer, adapter	68
La résistance non violente au sein des familles	69
Eigen Kracht-conferenties	69
Annexe E Aide pour briser le silence	71

Introduction

À présent, vous lisez ou écoutez notre troisième livre. Nous avons publié notre premier livre intitulé 'Blij dat ik leef!' en 2005 lors de notre dixième anniversaire. Il contient des récits de vie et des poèmes de femmes handicapées *heureuses*. Nous ne reculons pas devant les émotions négatives, mais la balance se remet spontanément du côté positif. Dans notre deuxième livre intitulé 'Geweld tegen vrouwen met een handicap' (Violence à l'égard des femmes handicapées), nous soulignons la nécessité de la recherche scientifique, des foyers accessibles et davantage de cours d'autodéfense adaptés. Car pour nous, les femmes atteintes d'un handicap ou d'une maladie chronique invalidante, la violence domestique constitue un réel problème.

Nous devons ce troisième livre principalement à Caroline Tack qui a eu le courage de commencer des recherches scientifiques à grande échelle dédiées aux femmes atteintes d'un handicap ou d'une maladie chronique invalidante. Elle nous a adressé le courriel suivant en 2012:

'Je suis une étudiante en sciences pédagogiques de l'université de Gand, avec l'orientation diplômante en orthopédagogie. Dans 2 ans, j'aurai mon diplôme. Durant cette année scolaire, je dois choisir le thème de mon mémoire de fin d'études. J'aimerais bien faire quelque chose qui me permet d'aider une asbl comme la vôtre pour que les gens puissent en bénéficier. J'ai été voir sur le site web www.wetenschapswinkel.be et j'y ai trouvé un sujet intéressant: "Faire un tour d'horizon de la violence à l'égard des femmes handicapées". Cependant, ce message datait d'il y a quelques années. Raison pour laquelle je pose la question suivante: Serait-il possible de coopérer avec vous pour mon mémoire de fin d'études? Je sais que durant cette année scolaire, je ne peux pas encore entreprendre beaucoup d'actions, mais cela me ferait énormément plaisir de travailler avec vous. J'ai déjà une certaine expérience avec les personnes atteintes d'un handicap raison pour laquelle ce sujet me stimule d'autant plus.'

Pour éviter tout malentendu: Quand nous écrivons 'handicap', nous voulons dire 'un handicap ou une maladie chronique invalidante'. Pensez-y chaque fois que vous lirez ou entendrez le mot 'handicap'. Nous n'utilisons pas le mot 'limitation', car ce terme nous semble trop vague. La pauvreté est évidemment aussi une limitation. Être enceinte aussi. Selon nous, le mot 'handicap' n'a pas de connotation négative. Nous savons en effet que *grâce* à notre handicap, nous disposons d'une panoplie de facultés caractérielles telles que la persévérance, la créativité, l'humour, etc. Le terme 'handicap' vient de l'équitation. C'est dans ce domaine que les meilleurs chevaux reçoivent un handicap, à savoir une surcharge afin que les chevaux plus faibles aient aussi la chance de gagner. Nous sommes fières de notre force! Est-ce que nous nous considérons alors comme des 'superwomen'? Loin de là. Tout comme beaucoup d'autres, nous recherchons le passage du 'chemin de la colère' vers 'le chemin de la joie'. C'est ce que démontre notre premier livre.

Le contact avec Caroline était toujours très chaleureux, même si elle remplace 'handicap' par 'limitation'. Nos avis divergent sur ce point, mais cela ne nous empêche pas d'écrire un livre ensemble. Déjà après quelques semaines, elle nous a donné des raisons supplémentaires pour publier ce livre. Après avoir lu notre précédent livre, elle a su motiver quelques étudiants pour se pencher sur le thème de l'inaccessibilité des foyers d'accueil. Leur travail fait également partie de ce livre. Une troisième raison constitue la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. Pour les femmes ayant un handicap, l'importance de cette convention ne doit pas être sous-estimée. Pour la première fois, l'inégalité sociale est reconnue à ce niveau et abordée dans l'entièreté du texte. Voilà la raison pour laquelle nous examinons à quel point nos gouvernements s'investissent (ou devraient s'investir) pour mettre notre législation en conformité avec cette convention. Nous avons même encore une quatrième raison. Au cours des années, nous avons découvert diverses méthodes pour gérer l'agression. Elles sont intéressantes pour tout le monde, avec ou sans handicap. Raison pour laquelle nous les regroupons en annexe.

Est-il judicieux de lire ou d'écouter d'abord notre précédent livre avant de continuer avec celui-ci? Oui. Étant donné que dans ce nouveau livre nous nous y référons souvent. Car *'Déposer une plainte auprès du tribunal: possibilités et difficultés'* est toujours d'actualité. Car notre propre recherche sur l'inaccessibilité des foyers est encore toujours révélatrice. Car la partie III de ce livre démontre encore toujours ce que nous, les femmes ayant un handicap, pouvons faire. Car *'La violence au sein des institutions de santé'* décrit encore toujours comment nous pouvons éviter beaucoup de souffrances à l'aide de réseaux. Car notre demande d'effectuer des recherches scientifiques, tout particulièrement sur la violence à l'égard des femmes handicapées, persiste. En ce sens, Caroline a fait le premier pas; nous attendons avec impatience les prochaines étapes.

Les femmes atteintes d'un handicap qui sont victimes de violence sont encore très souvent en face d'un mur d'incrédulité lorsqu'elles essaient de révéler au grand jour leur histoire. Il n'existe qu'une seule manière de réduire ce mur de manière drastique: briser le silence en masse. Cela requiert énormément de courage, nous en sommes conscientes. Afin de faciliter cette démarche, nous regroupons les possibilités qui existent dans une annexe utile. Vous pouvez la trouver en un clin d'œil, tout à la fin de ce livre.

Avant tout, notre asbl Persephone se veut être une association de femmes. Notre objectif est limité, mais sur le plan géographique et philosophique, nous travaillons à grande échelle. Ce qui nous occupe en particulier, c'est tout ce qui est spécifiquement lié à la situation des femmes handicapées. Nous accueillons les femmes avec n'importe quel handicap, peu importe leur âge ou leur origine. Les personnes qui ne font pas partie de notre groupe cible peuvent aussi devenir membres. Il s'agit de nos sympathisants. Nos membres viennent de toute la Flandre. Nous organisons des tables rondes l'après-midi et des ateliers dans toutes les provinces flamandes. Nous avons des contacts avec des groupes sœurs d'autres pays. Nous respectons toutes visions philosophiques. Notre association est pluraliste et neutre sur le plan politique. Ainsi, nous pouvons taper sur les doigts de n'importe quel ministre et collaborer avec beaucoup d'associations. C'est ainsi qu'au fil des années, nous avons établi des liens étroits avec trois asbl: KVG, VFG et GRIP. Elles apprécient fortement notre savoir-faire. La "KVG" signifie "Katholieke Vereniging Gehandicaptten" (Asbl Catholique pour Handicapés) La "VFG" ("Vlaamse Federatie Gehandicaptten"/Fédération Flamande pour Handicapés) est le

pendant socialiste de la KVG. Le "Burgerrechtenbeweging GRIP" (Mouvement pour les droits civils) veut que les personnes ayant un handicap puissent prendre le contrôle de leur propre vie. "GRIP" est l'abréviation de "Gelijke Rechten voor Iedere Persoon met een handicap" (égalité des droits pour chaque personne avec un handicap).

Nous choisissons un planning à court terme. Ceci nous permet de répondre à la demande et de réagir de manière souple à l'actualité. Depuis 20 ans, ceci constitue la clé du succès. Nous trouvons notre sagesse dans la vie quotidienne de nos femmes. Où trouvent-elles leur force? Qu'est-ce qui les empêche à réaliser leur rêve? Que veulent-elles voir comme changements dans notre société? Et comment? Nous veillons à ce que tout le monde se connaisse et sache ce que nous faisons. La personne qui ne sait pas participer à nos réunions nous envoie un courriel ou nous avertit par téléphone. Ce système crée un vrai groupe d'amies proches. Nous nous comprenons vite, car nous vivons toutes avec un handicap. C'est là notre force, et ce, depuis 20 ans. Même si nous travaillons autour de la (prévention de la) violence.

Anvers, juin 2015

Nos livres intitulés 'Blij dat ik leef!' et 'Geweld tegen vrouwen met een handicap' sont épuisés chez les libraires. Cependant, ils sont encore disponibles chez nous. Nous avons chaque fois fait reproduire le livre audio d'un CD mère. Plus d'informations dans l'annexe.

Avant-propos

Ce livre est consacré à la violence à l'égard des femmes ayant une limitation. Au moment où les infractions contre l'intégrité corporelle et psychique des femmes sont mises en exergue dans le monde entier (voir entre autres le procès de DSK en France et les réactions sur les viols de femmes en Inde) et au moment où l'International Centre for Reproductive Health (centre international pour la santé reproductive) plaide pour des centres de référence concernés par la violence sexuelle, la publication de ce livre arrive juste à temps.

Dans la Convention de l'ONU pour les Droits des Personnes Handicapées, ratifiée par la Belgique en 2009, les femmes sont mentionnées comme étant un groupe auquel il faut particulièrement porter attention quand il s'agit des droits de l'homme.

Déjà en 1991, aux États-Unis, Hanna et Rogovsky ont attiré l'attention sur le fait que les femmes atteintes d'une limitation semblaient s'engager dans moins de relations sociales, qu'elles étaient moins représentées dans l'enseignement et que le marché de l'emploi ne pouvait pas présenter de beaux chiffres d'embauche. En tenant compte de ces constatations, les femmes couraient le risque de se retrouver dans une position d'isolement. Cette position a des conséquences directes sur l'image de soi et sur les rôles que les femmes peuvent assumer. Déjà en 1991, la relation entre le système social, l'image de soi et la participation était claire¹.

En 2001, Nosek et ses collègues ont explicitement demandé une attention supplémentaire sur l'abus à l'égard des femmes ayant des limitations. D'une étude à grande échelle comprenant 504 femmes émergeait un nombre de points d'attention supplémentaires en ce qui concerne l'abus et la violence à l'égard des femmes ayant des limitations. Par exemple, le fait de dépendre fortement de l'aide semblait mettre les femmes régulièrement dans des situations difficiles/périlleuses. C'est ainsi que Nosek demande de prêter une attention particulière aux interventions qui doivent aider les femmes avec une limitation à identifier l'abus et à s'échapper à temps des situations et relations potentiellement dangereuses².

Brownridge a fait des recherches au Canada en 2006. Il a constaté que les femmes ayant une limitation étaient non seulement beaucoup plus susceptibles de se retrouver dans une situation de violence, mais que beaucoup d'entre elles étaient en plus liées à des situations problématiques avec leur compagnon. Ainsi, on peut situer la violence non seulement dans une structure extérieure (hors habitat), mais aussi parfois chez soi.³

¹Hanna, W.J. and Rogovsky, B. (1991) 'Women with disabilities: two handicaps plus', *Disability, Handicap and Society*, Vol.6 (1) pp.49-63.

²Nosek, M. A., Hughes, R. B., Taylor, H. B., & Taylor, P. (2006). Disability, psychosocial, and demographic characteristics of abused women with physical disabilities. *Violence Against Women*, 12 (9), 838-850.

³Brownridge, D. A. (2006). Partner violence against women with disabilities. *Violence Against Women*, 12 (9), 805-822

Ce livre s'appuie sur la tradition des recherches mentionnées ci-dessus. En étroite et agréable collaboration avec l'asbl Persephone, Caroline Tack a pu faire un tour d'horizon de la situation en Flandre. Cette asbl a une position particulière en Flandre: C'est une organisation DE femmes ayant des limitations (d'activités). De plus, l'organisation relève d'une longue tradition de suivre en détail la situation des femmes ayant une limitation et d'en faire le point (voir par exemple le rapport déjà réalisé en 2002 avec une attention particulière sur l'accessibilité des foyers pour femmes victimes de violence).

Chaque année, plus ou moins 100 à 150 étudiants sont diplômés en la matière et, en tant que professeur, on se souvient d'environ 5 étudiants pour une raison ou une autre. Caroline est l'une de ces étudiants extraordinaires: D'une part, elle s'est focalisée sur la situation des femmes ayant une limitation (un peu têtue, comme peuvent l'être les Gantois), d'autre part elle est très sensible (plus que d'autres, elle met l'accent sur la collaboration). Elle est aussi fortement convaincue de la nécessité d'adresser la parole aux femmes mêmes, car ce sont elles les expertes du vécu (elle connaît bien l'expression 'rien sur nous sans nous'). Il s'agit donc d'une personnalité très intéressante dans le cadre d'une collaboration avec une association très intéressante.

Geert Van Hove, Prof.Dr. (Université de Gand et Université Libre d'Amsterdam)

Partie I La situation spécifique des femmes ayant un handicap

La réalité, la politique et Persephone

Il existe beaucoup de stéréotypes concernant les hommes et les femmes handicapés. Quiconque a des images stéréotypées, ne s'en rend même pas compte. Cependant, ces images oppriment les personnes. Nous citons les plus fréquentes ci-dessous:

L'emploi:

- Une femme ayant un handicap doit souvent entendre 'Aller travailler? Ôte cela de ta tête. Occupe-toi de ton ménage et tu seras déjà débordée'.
- A un homme ayant un handicap, on dit: 'Aller travailler? Oui, essaie seulement! Tu ne peux quand même pas rester toute la journée à la maison.'

Dans le domaine d'un couple:

- Une femme ayant un handicap doit souvent entendre 'Sors cette idée de ta tête. Quel homme s'intéresserait donc à une handicapée?'.
- D'un homme ayant un handicap, on dit: 'Il trouvera bien une gentille femme qui s'occupera de lui...'

Les enfants:

- Une femme ayant un handicap doit souvent entendre 'Sors cette idée de ta tête. Tu ne sais même pas t'occuper de toi-même!'. Si elle a des enfants et qu'elle demande de l'aide lors d'une période plus difficile, elle reçoit la réponse suivante: 'C'est *toi* qui voulais des enfants, débrouille-toi maintenant!'. Ou bien la femme de ménage se mêle de leur éducation. Pourquoi?
- On dit d'un homme ayant un handicap: 'Sa femme s'occupera bien des enfants'.

La violence domestique:

Une femme ayant un handicap doit souvent entendre 'Toi, victime de violence? Un homme qui sacrifie sa vie pour vivre avec une femme handicapée est quand même extrêmement sage! Tu t'en rends compte, n'est-ce pas?'.

Les stéréotypes ne vivent pas seulement au sein de la société, mais aussi, et souvent dans nos propres têtes. Beaucoup de femmes handicapées disent elles-mêmes: 'Je vais rester à la maison, je ne trouverai quand même pas d'emploi.'. Ou bien: 'J'abandonnerai mon rêve d'avoir un partenaire et ma propre petite famille, ainsi je ne devrai pas faire face à un échec.'. Ou bien: 'Ils ne croient quand même pas que je suis victime de violence. Il vaut mieux garder le silence'. Ou encore: 'À cause de mon handicap, je ne peux pas me défendre. Je me soumettrai alors.'. Aussi 'Pourquoi est-ce que je m'habillerais bien? Je suis et je reste la handicapée.', c'est une préoccupation essentielle.

Outre les stéréotypes, la différence entre un homme et une femme surgit aussi des taux de pauvreté. Du rapport intitulé 'Handicap, les revenus et l'accès aux soins de santé', un projet de recherche conjoint entre la 'KVG' et la 'VFG' réalisé en 2010, ressort que 30,3% des femmes interrogées vivent en dessous du seuil de pauvreté. Par contre, seulement 20,3% pour les hommes interrogés! On n'a pas encore vérifié scientifiquement d'où vient cette différence.

Nous tenons à signaler ici qu'il existe un lien direct entre la pauvreté et la violence. La pauvreté augmente non seulement le risque d'aboutir à une relation violente, mais elle diminue aussi la possibilité de s'en échapper. La dépendance financière et la dépendance par rapport à l'aide vont précisément dans la même direction.

La violence fait donc partie de la vie quotidienne. Dans la partie III de notre précédent livre, nous avons abordé ce point en détail.

Sur la politique nous écrivions à la page 27:

'Si nous prenons en considération la politique pour l'égalité des chances, nous remarquons que pratiquement jamais, aucune attention particulière n'est prêtée aux femmes handicapées. Les mesures prises en faveur des personnes handicapées ne mentionnent jamais explicitement les femmes, qui sont à nouveau devenues invisibles. On pourrait déduire des diverses notes d'orientation rédigées qu'il n'existe pas de femmes handicapées!'

Grâce à la théologienne féministe Anneleen Decoene, nous avons découvert que cette sorte de cécité n'est pas nouvelle⁴. En 1982, un recueil sur l'histoire des féministes noires américaines a été publié. Ce recueil a reçu comme titre la phrase particulièrement significative:

'All the Women Are White, All the Blacks Are Men, But Some of Us Are Brave.'

Toutes les femmes sont blanches, tous les noirs sont des hommes, mais quelques-unes parmi nous sont courageuses.

Quelques-unes parmi nous sont courageuses. Ceci vaut certainement aussi pour nous. Nous livrons un travail de pionnier. En effet, Persephone est la pionnière et encore toujours la seule association de et pour les femmes handicapées en Belgique. Depuis sa création en 1995, notre asbl fonctionne entièrement grâce à des experts bénévoles. C'est notre mission d'exclure du monde les stéréotypes d'une part et d'ouvrir les yeux aux politiciens d'autre part. Si nous ne le faisons pas, personne d'autre ne le fera!

Nous proclamons à haute et intelligible voix: 'Nous sommes capables de chercher nous-mêmes de l'aide et, de manière étonnante de réaliser tellement de choses: travailler, créer une famille, l'autodéfense physique... Tout peut *bel et bien* se faire.' Notre mission se définit comme suit: 'Nous nous stimulons et nous nous inspirons mutuellement. De plus, nous défendons les intérêts et nous sensibilisons.' Ou bien, en d'autres termes: 'Nous nous stimulons et nous nous inspirons mutuellement, mais aussi les autres. Chez les autres, les politiciens et les institutions académiques prennent un rôle spécial.

⁴ présentation 'Uitsluiting doorbreken' (Briser l'exclusion) le 23 mars 2015 à Anvers

La manière dont nous concrétisons le tout est décrite thème par thème dans ce qui suit. Ainsi, vous disposerez d'un tableau complet de ce que nous faisons. Cela nous permet aussi de recadrer le travail de Caroline dans l'ensemble de nos activités.

Nous nous stimulons et nous nous inspirons mutuellement.

Nous travaillons par petits groupes dans différentes régions. 'Petits groupes' signifie au minimum 6 et au maximum 12 participants. Nos membres proposent les thèmes, mais les non-membres sont aussi les bienvenus. Souvent, la conversation tourne autour des stéréotypes mentionnés ci-dessus. Les femmes qui ont déjà mené leur combat peuvent donner des conseils aux autres. Nous n'organisons pas seulement des tables rondes l'après-midi, mais aussi des ateliers autour de sujets comme p.ex. les conseils sur le choix de couleur et de style, l'autodéfense, le fait de retrouver ta force... Vous trouverez la liste complète en annexe.

Ces réunions sont uniquement accessibles aux femmes ayant un handicap. Ainsi, nous pouvons partager des expériences avec des personnes ayant un même état d'esprit et apporter nos propres idées. Le caractère fermé garantit également un peu de sécurité notamment si on travaille autour de la violence envers les femmes. Nous nous comprenons vite, car nous vivons toutes avec de grands handicaps. Nous pouvons nous soutenir mutuellement, car nos handicaps sont divers. En travaillant en petits groupes, tout le monde peut prendre la parole, même les femmes qui éprouvent des difficultés pour s'exprimer.

Étant donné que nous savons que beaucoup de femmes handicapées ont un faible revenu, nous gardons les prix des activités payantes très bas. De plus, nos membres reçoivent une réduction de 50% et la moitié de leurs frais de déplacement sont remboursés.

Nous avons au moins une personne responsable par région dans chaque province flamande. La personne qui habite loin de nos responsables régionales peut quand même demander une activité. Ceci implique toutefois qu'il faudra trouver au moins 6 personnes intéressées et une salle facilement accessible en fauteuil roulant. Ensuite, nous vérifions si nous pouvons rendre l'activité financièrement faisable.

L'emploi

Travailler est non seulement bon pour l'estime de soi. Cela diminue aussi la dépendance financière. De plus, la société apprend ainsi que les femmes atteintes d'un handicap savent faire beaucoup plus que 'de faire le ménage'.

La différence homme-femme

Nous avons commencé avec le sujet 'Emploi' en 2007. La Journée de la femme du 11 novembre 2007 était intitulée 'Les femmes et l'emploi'. A la demande du VOK (Vrouwen Overleg Komitee/Comité de Concertation des Femmes) nous avons étudié la situation des

femmes handicapées. Nous avons écouté nos membres et nous nous sommes plongées dans les chiffres de 2005 du Gouvernement flamand. Nous avons conclu qu'il n'était pas facile de trouver un emploi lorsqu'on est limité dans ses capacités, même en ayant un diplôme d'enseignement supérieur ou universitaire. Pas facile, mais sûrement faisable. La persévérance vient à bout de tous les obstacles. La plupart de nos membres capables de travailler peuvent en témoigner. Rester sur le marché du travail est beaucoup plus difficile. Presque toutes les femmes d'un certain âge (+40) ont été licenciées, car leur employeur préférait payer une prime de licenciement plutôt que de trouver des solutions pour surmonter les handicaps supplémentaires à venir. L'expérience d'une de nos membres est également révélatrice. Après une opération du dos, elle a fini en fauteuil roulant et elle a rapidement été mise en préretraite avec l'argument: 'Nous n'avons pas envie de vous aider à trouver un nouvel emploi, car vous êtes une femme. Occupez-vous de votre ménage.' La répartition classique des rôles joue encore toujours.

La recherche de 2005 le démontre de manière frappante. Prenons les personnes qui ont fait des études supérieures. Si elles sont âgées de 20 à 49 ans, et qu'elles ne sont pas handicapées, alors 90,6% des hommes et 81,5% des femmes travaillent. Si elles sont handicapées, alors 75,8% des hommes et seulement 60,2% des femmes travaillent. Si elles ont entre 50 et 64 ans, et qu'elles ne sont pas handicapées, alors 71,1% des hommes et 45,1% des femmes travaillent. Si elles sont handicapées, alors 44,1% des hommes et seulement 26,6% des femmes travaillent. La crise économique qui existe depuis 2008 a sans aucun doute fait augmenter les différences entre hommes et femmes.

Nous siégeons au sein du Conseil consultatif pour les Personnes ayant un handicap de la Ville d'Anvers. Nous y avons demandé et reçu en 2013 les chiffres relatifs à l'emploi des personnes handicapées, répertoriés en fonction du sexe. En tenant compte des stéréotypes, nous supposons que moins de femmes avaient un travail comparé aux hommes. Et notre supposition semblait être correcte. La différence était même gigantesque! Jugez-en vous-même: en octobre 6.829 personnes travaillaient à la ville d'Anvers (en équivalents temps plein) dont 113 employés handicapés. Parmi les 113 personnes, on comptait seulement 19 femmes. Nous ne disposons pas des chiffres des autres villes ou communes flamandes, mais nous les invitons à compter combien de femmes ayant un handicap sont employées dans ces villes ou communes.

L'influence politique

Les résultats requièrent la défense des intérêts des femmes handicapées. Il s'agit d'un travail de longue haleine. En effet, les politiciens n'attendent pas nos propositions. Nous ne savons pas faire tout en même temps. C'est la raison pour laquelle rien ne s'est passé avec notre étude durant plusieurs années. En 2012, la situation a soudainement changé. Au printemps de cette année-là, Jos Wouters, le cadre supérieur de l'organisation "Gebruikersoverleg Handicap, Chronische Ziekte en Arbeid" (Concertation des utilisateurs handicap, maladie chronique et travail) nous a envoyé le courriel suivant:

'À la demande du Conseil économique et social de Flandre (SERV = Sociaal Economische Raad Vlaanderen), nous travaillons sur un avis concernant l'écart existant entre hommes et femmes au niveau de la carrière professionnelle. J'ai

trouvé votre texte de 2007 qui peut constituer un bon début pour renforcer cet avis. Seriez-vous prêtes à partager vos expériences sur ce thème avec moi?'

Il est évident que nous avons sauté sur cette occasion! Nous avons pu donner à Jos quelques exemples qui démontrent comment l'emploi peut (mal) tourner. Dans l'avis définitif du Conseil économique et social de Flandre (SERV), nous avons retrouvé que peu de choses de notre contribution à la discussion. Par contre, les femmes handicapées sont explicitement mentionnées dans cet avis. Et ceci constitue déjà un succès en soi. Cela nous permet d'être associés sans cesse au processus.

Au début, deux tables rondes étaient prévues, celles-ci devaient transformer l'avis sur l'écart existant entre hommes et femmes au niveau de la carrière professionnelle en un plan d'action concret. Pour Pascal Smet, l'ancien ministre flamand de l'Égalité des Chances, ce plan devait servir de guide pour prendre des mesures. Afin de préparer ces tables rondes, nous avons reçu, via Jos, un questionnaire du "Steunpunt Werk & Sociale Economie" de la K.U. Leuven. Nous avons rencontré deux fois un groupe de personnes spécifiques pour répondre à ces questions, à Bruges et à Anvers. Suite à nos deux rencontres, Jos a distillé les recommandations politiques. Vous les trouverez sur notre site web. Les tables rondes qui devaient avoir lieu au printemps 2013 ont été postposées et ont finalement disparu du planning ministériel. La bonne nouvelle était qu'au début de l'année 2015, le Conseil économique et social de Flandre (SERV) avait planifié une concertation avec Philippe Muyters, le nouveau ministre flamand de l'Emploi et de l'Innovation. Nos recommandations politiques étaient mises sur cet agenda. La mauvaise nouvelle, c'est qu'à présent un silence assourdissant règne à ce sujet.

Les institutions académiques n'attendaient pas non plus nos propositions, mais ici aussi, le hasard nous a donné un coup de main. En automne 2013, nous avons reçu une invitation de l'Université de Hasselt (UHasselt) pour une après-midi d'étude intitulée 'Werken met een handicap: uitdagingen voor organisaties in de 21ste eeuw' ('Travailler avec un handicap: défis pour les organisations au 21e siècle'). Nous avons précisé aux dames et messieurs instruits que les femmes handicapées sont trop souvent 'invitées' à faire le ménage. Ensuite, nous avons envoyé par courriel, à Stefan Hardonck de l'Université de Hasselt, les chiffres dont nous disposions, ainsi que le texte que nous avons élaboré avec Jos. Voici la réponse de Stefan:

'Merci beaucoup d'avoir envoyé ces informations extrêmement intéressantes. En effet, la dimension du genre (homme-femme) mérite notre attention par rapport au handicap. Nous allons voir comment nous pouvons y arriver dans un avenir proche.'

Malheureusement, le temps est un concept relatif. A l'heure actuelle, donc environ 2 ans plus tard, cette évidence n'est toujours pas à l'horizon.

Cela ne fait pas partie de notre nature de rester inactive. Nous continuons à frapper aux portes, tant celle du SERV (Conseil économique et social de Flandre) qu'à celle de l'Université de Hasselt. La persévérance vient à bout de tout, nous le savons par expérience.

La relation de couple

Quel homme s'intéresserait donc à une femme handicapée? Le mot 'Handicap' n'est sûrement pas mentionné sur sa liste de desiderata. Un handicap n'est pas seulement un fardeau, mais aussi une plus-value. Nous y avons déjà fait allusion dans l'introduction:

Selon nous, le mot 'handicap' n'a pas de connotation négative. Nous savons en effet que grâce à notre handicap, nous disposons d'une panoplie de facultés caractérielles telles que la persévérance, la créativité, l'humour...

Ainsi un handicap procure une richesse à une relation.

Le 8 juin 2006, l'hebdomadaire Libelle (Femmes d'aujourd'hui) a publié un article intitulé: 'Leven met een handicap, maar niet beperkt in de liefde' ('Vivre avec un handicap, mais pas limité dans l'amour'). C'est justement dans cet article que les femmes handicapées – et leur partenaire – témoignent de cette richesse. Nous y avons participé.

En 2013, nous avons organisé une après-midi de débat sur la relation de couple à Sijsele en Flandre-Occidentale. De là est née la demande d'une après-midi "papote" sur la sexualité. Dès que nous avons trouvé la personne adéquate pour mener cet après-midi "papote", celle-ci a été planifiée.

Parfois les gens demandent si nous sommes une agence matrimoniale. Nous affirmons que non. A vrai dire, nous ne sommes pas des partisans d'une agence matrimoniale. Nous envoyons les personnes intéressées par ce genre de choses à l'asbl 't Klikt ou au site web du réseau social www.dottie.be. Nous mettons les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) ayant un handicap mental en contact avec des organisations comme "de Roze Joker" et "de Roze Ballon".

La relation avec un conjoint peut parfois tourner mal. Nous revenons sur ce sujet dans cette partie-ci et dans la partie III.

La maternité

En tant que pionnière et encore toujours la seule association pour les femmes handicapées en Belgique, nous défendons le droit à la maternité. Nous ne pensons pas seulement à la maternité biologique. La personne qui doit abandonner son rêve d'avoir ses propres enfants, peut choisir l'adoption ou devenir mère d'accueil.

Une de nos premières après-midi de débat en 1995 avait comme sujet: 'Comment conclure de bons accords avec mon aide (aide-soignant(e), ...)?' . Nous avons entre autres recherché comment réagir au mieux face à une femme de ménage qui intervient dans l'éducation des enfants.

En 1999, nous avons organisé une série d'après-midi de débat sur et avec les mamans handicapées. Les femmes qui avaient une famille racontaient comment elles avaient réussi à éliminer les doutes dans leurs entourages ou comment elles avaient résolu les problèmes pratiques. Les revues mensuelles 'Opzij' et 'Handiscoop' y consacraient un article.

Durant les après-midi de débat, nous avons récolté tellement de précieuses informations que nous avons décidé en l'an 2000 d'organiser, en collaboration avec la KVG (Asbl Catholique pour Handicapés), deux journées d'étude pour les femmes atteintes d'un handicap désirant avoir des enfants. En évoquant ce thème, nous avons donné, en tant qu'association, un message important à notre société qui est à la recherche de la perfection: même si, en tant que femmes handicapées, nous ne sommes pas parfaites, nous trouvons toutefois que la vie est tellement précieuse que nous voulons la transmettre. Nous avons fait la une des journaux! Vous trouverez les points que nous avons placés sur l'agenda à ce moment-là, sur notre site web.

En 2011, nous avons reçu un courriel d'une étudiante en journalisme. À la demande de l'hebdomadaire Flair, elle cherchait des mamans célibataires ayant un handicap et âgées de moins de 40 ans. Elles sont rares, mais avec notre aide, elle en a trouvé une. Et elle a encore même trouvé une deuxième. L'article est paru dans le numéro 2-1639 du 10 janvier 2012. Flair a regroupé les deux interviews sous la rubrique 'inspiration'. Nous avons pu les mettre sur notre site web.

En 2012, des étudiants ont conçu pour nous un atelier éducatif intitulé 'Bruggen bouwen' ('Construire des ponts'). Ainsi, nous désirons faire réfléchir les personnes sans handicap sur les barrières et les préjugés que nous rencontrons dans la vie courante. L'atelier même se compose de trois parties: un jeu de thèses, un jeu de missions sur un jeu de l'oie et un entretien avec un spécialiste en la matière. Le jeu de thèses et le jeu de missions sont conçus autour des thèmes 'famille' et '(prévention de la) violence'. Cet atelier existe depuis 2014 aussi pour les allochtones qui commencent à étudier le néerlandais. Pour ce groupe de personnes, nous avons des missions adaptées. Cet atelier s'adresse à des associations ou des classes. Les missions actuelles conviennent aux jeunes adultes (+16 ans) et aux adultes. Nous cherchons des étudiants pouvant élaborer des missions pour des jeunes et des enfants (+10 ans).

De temps en temps, des femmes handicapées qui commencent à penser aux enfants nous demandent si nous pouvons leur donner des conseils pratiques. Au fil des années, un réseau de mamans ayant un handicap s'est créé autour de nous. Nous disposons donc de ce réseau. Cela vaut également la peine de jeter un coup d'œil chez nos voisins du nord: www.opvoedenmeteenhandicap.nl a été conçu par et pour les parents ayant un handicap. Nous désirons encore ajouter un conseil: il est bon de casser les rôles traditionnels dévolus à l'un **et** l'autre sexe. Les papas ne peuvent pas allaiter, mais ils peuvent prendre soin des enfants et les dorloter. C'est un comportement humain.

Malheureusement, nous constatons que le gouvernement n'accorde qu'un soutien insuffisant aux mamans handicapées. Voilà la défense des intérêts! Lorsqu'il s'agit de ce thème, c'est un

travail de longue haleine. Mais un jour nous y arriverons grâce à la Convention des Nations Unies concernant les Droits des Personnes Handicapées. Nous reviendrons sur ce sujet dans la partie III.

La violence

Notre travail de pionniers

Le Big Bang

En 1996, nous avons reçu un appel téléphonique du service d'aide sociale de la province d'Anvers. Une assistante sociale était à la recherche d'un foyer accessible pour une de ses clientes. Pas moyen d'en trouver un dans toute la ville d'Anvers ni dans la province. Si nous savions faire quelque chose à ce propos? Nous ne pouvions pas faire des miracles, mais lancer une action écrite (lettres), nous le pouvions. Nous avons contacté toutes les maisons d'accueil et les foyers de Flandre pour demander s'ils savaient accueillir une utilisatrice de chaise roulante tout en proposant quelques suggestions simples afin d'améliorer l'accessibilité de leur maison. Les réponses des refuges étaient bouleversantes: dans toute la Flandre, il n'y avait qu'une seule maison d'accueil pouvant accueillir des utilisateurs de chaise roulante. La violence domestique à l'égard des femmes handicapées n'existait donc pas officiellement! Non seulement les centres de réadaptation n'étaient pas prêts, il n'existait même pas de statistiques à ce sujet, les cours de résistance morale n'existaient pas non plus, il n'y avait rien! Si nous voulions changer la situation dans ce domaine, nous aurions eu alors du travail pour des années. Nous nous sommes donc accrochées. Il est clair que si nous ne le faisons pas, personne d'autre ne le fera!

Nos entraînements sur mesure

Nous avons commencé avec les cours de résistance morale. Lors d'agressions à l'égard des personnes handicapées, le handicap ne constitue qu'un facteur. Le genre en est un facteur à risque supplémentaire important pour les femmes; et en général, les femmes sont aussi attaquées d'une autre manière que les hommes. La violence sexuelle exercée par des proches et des conjoints est assez fréquente. Raison pour laquelle nous avons organisé en 1997 (en pleine période post-Dutroux) le premier atelier d'autodéfense et de résistance morale pour les femmes handicapées avec les organisations Refleks et KVG. Ce workshop a eu lieu à Wilrijk. L'intérêt fut tellement grand que nous avons dû refuser beaucoup de personnes. L'année suivante, nous avons répété cette initiative à Herentals. L'affaire Dutroux n'était plus d'actualité. Est-ce la cause pour laquelle la sincérité autour de la violence conjugale avait à nouveau disparu? À ce moment-là, nous avons pu difficilement rassembler un nombre suffisant de participants. En 2002, Refleks a arrêté d'exister par manque de subsides. Nous avons dû chercher une autre organisation qui pouvait donner des cours d'autodéfense aux femmes handicapées. En 2006, une collaboration avec l'organisation Garance a vu le jour. Nous avons successivement organisé un atelier à Leuven (Louvain) en 2006, à Kessel-Lo en 2008, à Hoboken en 2011, à Nieuport en 2012 et à Anvers en 2014.

Le schéma d'un tel atelier est toujours le même: vous apprenez d'abord à identifier à temps les situations dangereuses. Ainsi, vous pouvez arrêter la violence avant qu'elle n'ait vraiment commencé. On appelle cela la prévention. Ensuite, vous apprenez à vous battre à l'aide de votre langage corporel et à vous défendre verbalement. Finalement, vous apprenez les techniques d'autodéfense de manière concrète. Notre professeur a suivi une formation aux Pays-Bas pour enseigner aux femmes handicapées les techniques d'autodéfense. Elle commence par ce dont vous êtes *vraiment* capable et elle cherche pour vous les techniques les plus utiles. Ainsi, vous découvrez que vous pouvez utiliser votre fauteuil roulant, canne, canne blanche ou quoi que ce soit pour vous défendre. Pour finir la journée, elle demande: 'Avez-vous déjà vécu une telle chose? Comment avez-vous réagi à ce moment bien précis? Y a-t-il une personne qui sait à présent comment elle peut mieux faire?'. Dans les formulaires d'évaluation que nous recevons de retour, nous constatons que les participantes rentrent à la maison avec beaucoup plus de confiance en soi.

La nécessité de disposer de statistiques

Les femmes nous racontent aussi spontanément ce qu'elles ont vécu, parfois dès qu'elles savent que nous travaillons autour de la violence, parfois seulement après des années. Nous connaissons donc un tas d'histoires de victimes. À quelle fréquence la violence à l'égard des femmes handicapées est-elle exercée? Il s'agit là d'une question qui nous est parfois posée. Des statistiques officielles n'existent pas, mais quand nous estimons la situation d'un point de vue émotionnel, nous arrivons à 1 sur 3. Est-ce réaliste? Probablement que oui. Les statistiques sur la violence intrafamiliale en générale existent bel et bien: dans 1 famille sur 5 la violence existe. Les femmes handicapées sont plus vulnérables et sont entourées de plusieurs malfaiteurs potentiels: en plus des membres de la famille, les personnes du secteur des soins de santé peuvent abuser de la situation. Nous invitons cordialement les institutions académiques à produire des statistiques, spécifiquement relatives à la violence à l'égard des femmes ayant un handicap.

Le mur d'incrédulité

Nous y avons déjà fait allusion dans l'introduction et en parlant des stéréotypes: les femmes handicapées qui sont victimes de violence butent contre un mur d'incrédulité lorsqu'elles essaient de révéler leur histoire.

Ce mur s'est construit sur deux suppositions fausses qui, à regret, sont largement répandues dans la population. 'Une personne qui prend longtemps soin d'une autre personne doit être quelqu'un de bien. Cette personne n'abuse pas de la situation.', et 'Cette handicapée qui dit qu'elle est victime de la violence ne se rend sûrement pas compte de ce qui se passe.' C'est malheureux pour ceux qui aiment croire aux contes de fées, mais il existe partout des gens qui retournent leurs frustrations contre une victime facile. La deuxième supposition résulte de l'ignorance. Celui qui n'est pas familier avec les handicaps, considère facilement qu'une telle personne n'est pas vraiment bien au courant, surtout si elle parle un peu bizarrement ou se comporte de manière étrange. Ce qui arrange bien l'auteur des faits! Raison pour laquelle nous faisons urgemment appel aux gens qui travaille(ro)nt dans le secteur de l'aide aux victimes pour qu'ils s'informent sérieusement sur les capacités des personnes handicapées.

En parallèle, nous stimulons à nouveau les victimes à révéler au grand jour leur histoire. Peu de témoignages des victimes signifient en effet trop peu de données pour réaliser des recherches scientifiques afin d'établir des statistiques et de changer la mentalité. Il est terriblement difficile de briser le silence, mais bien libérateur. C'est ce que beaucoup d'entre nous ont ressenti. Comme vous le savez, vous trouverez de l'inspiration sur ce thème dans la dernière annexe. Nous reviendrons encore sur ce sujet dans la partie III.

Est-ce qu'il est plus facile de briser le mur d'incrédulité s'il existait un point de contact dédié aux femmes handicapées? Les avis sont partagés à ce propos. Lors de sa recherche, Caroline a rencontré des femmes qui plaident pour un tel point de contact. Nous craignons que les malfaiteurs (potentiels) puissent y trouver de l'inspiration. Nous partons du principe que les points de contact existants doivent être ouverts aux femmes atteintes d'un handicap. Ceci implique que les femmes peuvent y faire enregistrer les données concernant leur handicap. Nous y reviendrons aussi dans la partie III.

Notre recherche quinquennale

Tous les cinq ans, nous étudions l'accessibilité aux chaises roulantes dans les maisons et les foyers d'accueil et encourageons ces institutions à faire avancer les choses dans la bonne direction. Dans notre enquête, il suffit de cocher cinq réponses par oui/non:

- Nous avons déjà dû refuser des personnes en chaise roulante parce que notre maison n'est pas adaptée pour les chaises roulantes:
- Les personnes en chaise roulante ont accès à notre maison
 - à l'intérieur:
 - aux toilettes:
 - à la douche:
- Il y a une chambre prévue pour une personne en fauteuil roulant:
- au rez-de-chaussée:
- à l'étage:
- Nous pourrions accueillir une personne en chaise roulante en faisant quelques aménagements:
- Pour ces aménagements, il nous faudrait des subventions :

De plus, il y a de l'espace pour d'éventuelles remarques ou des suggestions.

La première série de lettres a été envoyée en 2001.

Les conférences européennes

Certes, nous avons des contacts avec nos associations homologues en Europe. En 2001, 2005 et en 2007, en Italie, nous avons participé à une conférence européenne sur la violence à l'égard des femmes handicapées. Dans notre précédent livre, nous y avons prêté beaucoup d'attention.

L'influence politique

En 2002, nous avons même publié une brochure qui, à la demande du réseau européen, a été traduite en anglais et en français. Dans cette brochure, nous avons lancé pour la première fois un appel pour une recherche scientifique globale, dédiée aux femmes ayant un handicap. Un appel auquel Caroline a répondu ... en 2012. Avec notre brochure, nous avons visé Mieke Vogels, l'ancienne Ministre flamande de l'Aide sociale et de l'Égalité des Chances. Nous avons attiré son attention sur l'inaccessibilité des maisons d'accueil et des foyers et nous lui avons fait remarquer le manque de statistiques.

En 2003, nous nous sommes invitées nous-mêmes au groupe de travail 'Over grenzen' qui a élaboré un protocole sur le thème de la prévention des comportements indésirables et excessifs au sein des institutions. En 2006, le groupe de travail a mené à bien ses activités et la 'Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap' (VAPH/Agence Flamande pour les Personnes Handicapées) a publié un CD-ROM en proposant des méthodes pratiques aux services de la jeunesse aussi bien pour ce qui est de la prévention que de la réaction.

Avec les résultats de notre propre enquête sur les foyers d'accueil de 2006, la Convention des Nations Unies concernant les droits des personnes handicapées adoptée le 13 décembre 2006 à New York, la conférence européenne de 2007 et quelques précieuses initiatives en Flandre, nous avons assez d'informations pour actualiser notre brochure. C'est ainsi qu'en 2008 le précédent livre a vu le jour. Nous l'avons directement fait traduire en français, en anglais et en allemand et, en 2009, nous avons pu le distribuer dans toute la Belgique et au sein des organisations européennes de défense des droits de l'homme. En Belgique, nous l'avons envoyé, avec une lettre d'accompagnement, aux Premiers ministres, aux vice-premiers ministres, aux ministres ou secrétaires d'État pour l'égalité des chances, aux affaires sociales, à l'enseignement, à la justice et à l'emploi. Leurs réactions furent décevantes: 75% ne montraient aucun intérêt. Nul n'est prophète dans son propre pays... Heureusement, l'écho sur le plan international était complètement différent. Nous avons reçu des félicitations pour notre travail de pionnier de la part de différentes organisations. Le magazine français 'Faire Face' y consacra un article. La traduction anglaise a même fait le tour du monde. Notre association sœur australienne WWDA (Women With Disabilities Australia – Femmes handicapées d'Australie) l'avait trouvée sur le site web de WAVE (Women Against Violence Europe – Femmes contre la Violence en Europe) et nous a envoyé son bulletin d'informations 'WWDA News' de mars. Et voilà que notre compte rendu ornait le bulletin d'informations. De plus, en 2011, nous avons reçu une invitation du Centre sur les études des handicapés de l'Université d'Hawaï. Chaque année, ils organisent une conférence internationale de deux jours sur le handicap et la diversité. Leur programme de 2012 incluait pour la première fois la violence. Étant donné notre longue expérience dans le domaine, ils auraient voulu nous donner la parole. Malheureusement, personne parmi nous ne pouvait faire le voyage. Nous aurions pourtant aimé faire leur connaissance! Depuis lors, nous recevons chaque année l'annonce de leur conférence, avec en bas de la page leur site web www.pacrim.hawaii.edu pour de plus amples informations. Dommage qu'Hawaï se situe au bout du monde...

Revenons à nos moutons. Le 25 novembre 2012, lors de la Journée internationale contre la violence à l'égard des femmes, les personnes compétentes du gouvernement Di Rupo ont reçu notre précédent livre. Le 6 février 2013, nous avons reçu une réponse de Joëlle Milquet, vice-premier ministre et ministre pour l'égalité des chances. La seule réponse! Raison pour laquelle

nous lui avons adressé une lettre de remerciement et aux autres un rappel. Avec résultats. En fin de compte, nous avons reçu au total une réaction positive de 57% des gens.

Le 25 novembre 2014, nous avons organisé en collaboration avec l'université de Gand une après-midi d'études intitulée 'Vrouwen met een beperking en geweld: eindelijk schot in de zaak!' ('Les femmes ayant un handicap et la violence: les choses bougent enfin!'). Caroline y a présenté sa recherche. Après, elle a eu un entretien téléphonique avec Veerle Beel, journaliste au quotidien De Standaard. Le 27 novembre 2014, elle a publié un article à ce sujet dans la rubrique 'Hart voor Handicap' ('Un Cœur pour le Handicap'). Cet article a attiré l'attention de Sabine de Bethune, la politicienne du CD&V qui travaille avant tout sur les droits des femmes, de l'emploi, de la famille et des rapports nord-sud. Immédiatement elle a rédigé une question parlementaire pour Liesbeth Homans, la ministre flamande pour l'égalité des chances et la lutte contre la pauvreté et Jo Vandeurzen, le Ministre flamand de l'Aide sociale, de la Santé publique et de la Famille. Vous trouverez l'article, la question et la réponse sur les pages suivantes.

Début 2015, notre professeur d'autodéfense a instauré la "Feministisch Platform Tegen Geweld Tegen Vrouwen" (plateforme féministe contre la violence à l'égard des femmes), car, ces derniers temps, nous vivons dans une crise économique. D'une part, cette crise renforce la violence et, d'autre part, elle réduit le financement accordé aux associations qui luttent contre la violence. Voilà pourquoi une plateforme solide est nécessaire au niveau national, où les féministes néerlandophones et francophones pourraient échanger leurs expériences avec leurs organisations. Pour pouvoir donner une vraie chance d'autonomie à la plateforme, seules les organisations féministes ont été invitées, et non pas les instituts ni les partis politiques. C'est avec plaisir que Persephone a accepté cette invitation, en tant que pionnière et encore toujours seule association de et pour les femmes handicapées en Belgique. La plateforme se base sur la convention d'Istanbul, un traité du Conseil de l'Europe qui est entré en vigueur le 1^{er} août 2014. Le traité vise la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. En acceptant que la violence à l'égard des femmes constitue une preuve de l'inégalité des rapports de force entre hommes et femmes qui s'est développée au travers de l'histoire, et que les rapports de force ont conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes et ont affecté l'épanouissement des femmes, la situation juridique des femmes s'est considérablement améliorée au sein de l'Europe. Vous pouvez trouver le texte complet du traité sur: www.coe.int/t/dghl/standardsetting/convention-violence/convention/Convention%20210%20Dutch.pdf.

Notre mission consiste à revendiquer clairement notre place lors d'événements d'associations féministes, aussi bien nationaux qu'internationaux. Depuis 1999, nous contribuons à la Journée de la femme en Belgique qui se tient le 11 novembre. Annuellement, nous participons aux actions dans le cadre de la Journée internationale des femmes du 8 mars. Il est évident que nous nous faisons entendre lors de la Journée internationale contre la violence à l'égard des femmes. Si personnellement, nous n'organisons rien ce jour-là, nous nous joignons à l'un des événements provinciaux. Nous participons à la Marche Mondiale des Femmes contre la violence et la pauvreté. En 2000, elle a eu lieu pour la première fois entre le 8 mars et le 25 novembre. Partout dans le monde, les femmes étaient dans les rues pour protester contre la violence et la pauvreté. Nous y avons participé. Ici en Flandre, à la marche finale européenne à Bruxelles et même à la marche finale mondiale à New York. Depuis 2005 et tous les cinq

ans, les comités nationaux de la Marche Mondiale des femmes organisent une manifestation. En Belgique, nous y avons toujours participé – et nous continuerons à le faire.

Notre avenir

Qu'est-ce que l'avenir apportera de plus?

La VFG ("Vlaamse Federatie Gehandicaptent"/Fédération Flamande pour Handicapés) pense à un projet relatif à la violence. Cette fédération a découvert que la Fondation Roi Baudouin octroyait des subsides pour de tels projets. C'est pourquoi la fédération aime collaborer avec nous. Notre longue expérience constitue un bon début, selon eux. Nous partageons évidemment cet avis. La manière de concrétiser cette collaboration ainsi que la durée du projet doivent encore être décidées. La première session de brainstorming a déjà eu lieu. Il en résultait une liste d'idées:

- Des ateliers de résistance morale et d'autodéfense pour les femmes ayant un handicap mental.
- Une action pour des personnes ayant une lésion cérébrale non congénitale. Une telle lésion change totalement la personne et peut aussi modifier le caractère d'une personne à tel point qu'elle devient agressive.
- Une action concernant la pauvreté et la violence

Nous ferons aussi traduire ce livre et l'enverrons avec une lettre d'accompagnement à nos ministres et secrétaires d'État compétents, aux institutions académiques que nous connaissons ainsi qu'à nos contacts européens. Ainsi, tout un chacun recevra une bien meilleure image de la situation spécifique aux femmes ayant un handicap ... et espérons qu'ils la transposeront en avancées concrètes.

Nous distribuerons aussi ce livre au niveau local, pour autant que ce soit financièrement possible. Nous pensons tout d'abord à la police locale et aux bourgmestres.

Nous organiserons encore des ateliers de résistance morale et d'autodéfense, nous insisterons aussi sur l'accessibilité des bâtiments occupés par des structures venant en aide aux victimes et sur l'intensification de la recherche scientifique...

L'article de Veerle Beel

Femmes handicapées surtout victimes de violence psychique

Les femmes atteintes d'une limitation sont plus vulnérables à la violence, explique Caroline Tack, diplômée de l'UGent (Université de Gand) en orthopédagogie avec une thèse de master sur ce même sujet.

En Flandre, il n'y a pas encore vraiment eu de recherche importante à ce propos. Mais une récente étude européenne auprès de 42.000 femmes issues de 28 pays d'Europe a déjà pointé du doigt la pierre d'achoppement: les femmes avec une limitation sont beaucoup plus vulnérables, elles deviennent plus facilement victimes de la violence – toutes formes de violence. Et souvent, ceci constitue encore un tabou.

Caroline Tack a décidé elle-même de vérifier comment cela se passait chez nous. Via divers canaux en ligne, elle a réalisé une enquête et, pour son mémoire de fin d'études, elle a aussi fait des entretiens prospectifs avec des femmes qui rapportaient qu'elles avaient déjà subi de la violence.

Pourquoi les femmes avec une limitation sont-elles tellement vulnérables? 'Tout d'abord, parce qu'elles se trouvent davantage dans une position de dépendance. Elles sont en contact avec des tas de prestataires: assistant(e)s, professeurs, infirmiers/infirmières, chauffeurs, aides-soignant(e)s, accompagnateurs/accompagnatrices. De ce fait, elles se trouvent plus souvent dans une position plus faible', explique Tack. Elle a également mené cette recherche à la demande de l'asbl Persephone, une association de et pour les femmes ayant une limitation, qui existera 20 ans l'année prochaine.

Être ignorées

'Il s'agit aussi, mais pas de prime abord, d'abus sexuel', dit Tack. 'La forme la plus fréquente de violence qui apparaît dans ce groupe est la violence psychique: les femmes s'entendent dire qu'elles sont des incapables, qu'elles peuvent uniquement faire le ménage, ou bien d'autres les privent de leurs médicaments ou de leurs dispositifs d'aide.'

Être ignorées est la deuxième forme de violence. 'Une qui blesse fortement', explique Tack.

'Souvent, les victimes ne sont pas crues. Par exemple lors de violence conjugale: alors elles s'entendent dire qu'un homme qui se 'sacrifie' pour habiter avec ce genre de femme doit quand même être un brave type. Et sachant qu'on ne les croira pas, elles ne déposent pas non plus facilement une plainte.'

Continuer à sourire

Les femmes atteintes d'autisme (...) ont raconté à la chercheuse que souvent, elles ne savent pas comment réagir face à une personne qui les harcèle. 'Elles ont rapporté qu'elles continuent à sourire même si elles n'apprécient pas les avances. Ce n'est que quelques heures plus tard qu'elles se rendaient compte qu'elles auraient pu mieux réagir. Au moment même, elles ne saisissent pas toujours que les hommes veulent plus d'elles. C'est là que la situation tourne mal.'

Une femme lui avait raconté qu'elle était devenue handicapée – une hémiplégie (paralysie de la moitié du corps) – à cause des coups qu'elle avait reçus de son père, et qu'ensuite elle avait été enfermée pendant des mois dans une cave pour éviter les questions des voisins.

La question parlementaire

question écrite n° 234
de **SABINE DE BETHUNE**

date: 5 décembre 2014

à LIESBETH HOMANS

Vice-Ministre-Présidente du Gouvernement flamand, Ministre flamande de l'Administration intérieure, de l'Intégration civique, du Logement, de l'Égalité des Chances et de la Lutte contre la Pauvreté

Les femmes atteintes d'une limitation - Victimes de la violence

Les femmes atteintes d'une limitation sont plus vulnérables à la violence. C'est ce que révèle la thèse de master de Caroline Tack, diplômée de l'UGent (Université de Gand) en tant qu'orthopédagogue (De Standaard 27 novembre 2014).

En Flandre, il n'y a pas vraiment eu une grande recherche à ce propos, mais une récente recherche européenne auprès de 42.000 femmes issues de 28 pays d'Europe a déjà pointé du doigt la pierre d'achoppement: les femmes avec une limitation sont beaucoup plus vulnérables, elles deviennent plus facilement victimes de toutes sortes de violence. Et souvent, ceci constitue encore un tabou.

A la demande de PERSEPHONE, une association de et pour les femmes ayant une limitation, qui fêtera ses 20 ans d'existence l'année prochaine, la chercheuse a évalué cette problématique en Flandre. Elle a examiné pourquoi les femmes ayant une limitation sont tellement vulnérables, la nature de cette violence, comment elles la gèrent et comment elles la perçoivent. Il s'avère que la violence avec laquelle ces femmes sont le plus souvent confrontées est la violence psychique.

1. Est-ce que cette problématique est examinée depuis ou à la demande du Gouvernement flamand?
 2. Est-ce que le/la ministre a une idée de la prévalence de la violence chez les femmes avec une limitation?
 3. Est-ce que le/la ministre met en place des mesures politiques spécifiques en rapport avec la violence à l'égard des femmes ayant une limitation, et si oui, lesquelles?
 4. Est-ce que le/la ministre veillera à ce que le prochain plan d'action national interfédéral au sujet de la violence à l'égard des femmes porte aussi l'attention sur ce groupe cible bien spécifique?
 5. Est-ce que le/la ministre apportera, d'une manière ou d'une autre, du soutien et de la reconnaissance aux associations ou aux groupes d'intérêt de ces personnes et le/la ministre associera-t-il/elle ces personnes aux politiques menées?
-

Ces questions ont été posées aux ministres Liesbeth Homans (234) et Jo Vandeurzen (173).

LIESBETH HOMANS

VICE-MINISTRE-PRESIDENTE DU GOUVERNEMENT FLAMAND, MINISTRE FLAMANDE DE L'ADMINISTRATION INTERIEURE, DE L'INTEGRATION CIVIQUE, DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITE DES CHANCES ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

REPONSE COORDONNEE

à la question n° 234 DU 5 décembre 2014
de **SABINE DE BETHUNE**

1. Est-ce que cette problématique est examinée depuis ou à la demande du Gouvernement flamand?

Pour ce qui est de mes services ainsi que ceux du ministre Vandeurzen, peu de recherches ont été faites à ce jour sur la violence à l'égard des femmes ayant une limitation. Il n'y a pas encore eu non plus de recherches sur ce point de la part du Gouvernement flamand.

2. Est-ce que le/la ministre a une idée de la prévalence de la violence chez les femmes avec une limitation?

Étant donné le peu de données de recherche, la vision sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes handicapées est limitée.

3. Est-ce que le/la ministre met en place des mesures politiques spécifiques en rapport avec la violence à l'égard des femmes ayant une limitation, et si oui, lesquelles?

Au sein de la 'Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap' (VAPH/Agence Flamande pour les Personnes Handicapées) les structures et les services agréés sont obligés de notifier à la VAPH s'ils sont confrontés dans leur activité à des comportements indésirables et excessifs chez les personnes handicapées. La violence à l'égard des femmes avec une limitation en fait entre autres partie.

De plus, les structures doivent disposer d'un référentiel concernant les comportements indésirables et excessifs. Elles doivent avoir recours à une procédure pour la prévention, la détection et réagir de manière efficace.

À l'initiative du ministre Vandeurzen, il existe, depuis mars 2013, une ligne téléphonique (1712) entièrement dédiée à l'abus, la violence et la maltraitance des enfants. Depuis 2015, le sexe des victimes est systématiquement enregistré dans les formulaires de déclaration.

4. Est-ce que le/la ministre veillera à ce que le prochain plan d'action national interfédéral au sujet de la violence à l'égard des femmes porte aussi l'attention sur ce groupe cible bien spécifique?

Dans le plan d'action interfédéral, nous attribuons l'attention nécessaire à ce groupe cible. Dans l'approche initiale du nouveau Plan d'Action National contre la violence conjugale (PAN), les actions suivantes ont déjà été adoptées, qui sont pertinentes pour la problématique signalée:

- mener une recherche approfondie sur la portée de la violence à l'égard des femmes et jeunes filles ayant un handicap, au niveau national et en collaboration avec les associations de personnes handicapées et le secteur universitaire (situation actuelle liée à l'accessibilité des centres d'accueil, aux technologies de l'information et de la communication, aux services d'assistance, etc.);
- mener des campagnes de sensibilisation spécifiques avec une attention toute particulière pour les groupes vulnérables (femmes immigrées, personnes handicapées, LGBT, personnes âgées);
- des actions de sensibilisation concernant la violence dans le couple qui s'adressent aux femmes et aux jeunes filles handicapées, afin de leur donner les moyens dont elles ont besoin pour résoudre des situations où des conflits peuvent se déclencher et qui peuvent déboucher sur de la violence.

La version actuelle du PAN n'est pas encore définitive. Le ministre Vandeurzen et moi, nous plaillons pour que les actions mentionnées plus haut soient maintenues.

5. Est-ce que le/la ministre apportera, d'une manière ou d'une autre, du soutien ou de la reconnaissance aux associations ou aux groupes d'intérêt de ces personnes et le/la ministre associera-t-il/elle ces personnes dans la politique menée?

Du côté du Bien-Être, de la Santé publique et de la Famille, aucune subvention n'est octroyée aux associations et groupes portant un intérêt spécifique à la violence à l'égard des femmes ayant une limitation.

Par contre, il existe un accord entre la VAPH (Agence Flamande pour les Personnes Handicapées) et le 'Vertrouwenscentrum Kindermishandeling Vlaams-Brabant' (Centre de confiance pour enfants maltraités du Brabant-Flamand). C'est là que les services et les clients peuvent à juste titre trouver de l'aide suite à des comportements indésirables et excessifs. Les personnes handicapées aussi qui sont assistées ou hébergées par des structures pour des personnes handicapées peuvent aussi s'y présenter.

De la politique d'égalité des chances, il n'existe pas, en ce moment, de soutien pour les organisations qui se soucient spécifiquement de la violence à l'égard des femmes ayant une limitation. Il existe bien du soutien de la part des organisations de la société civile qui travaillent à l'égalité des sexes et le handicap.

Comme indiqué dans l'accord gouvernemental et la note d'orientation Égalité des Chances, mon ambition est de continuer à donner forme au concept de la participation du groupe de personnes ayant des handicaps à l'élaboration de la politique en Flandre. À terme, ceci donne aussi la possibilité d'aborder, d'un point de vue politique, les préoccupations et les expériences de ce groupe relatif au thème cité spécifiquement. Ce qui constitue en plus une bonne complémentarité aux mesures qui ont déjà été

prises autour de la violence pour la combattre, pour l'accueil des victimes et pour la sensibilisation.

Un poème

Certaines victimes arrivent à donner à leur histoire un reflet poétique. Notre membre K. s'est plongée dans ses poèmes et a sélectionné le poème 'Geest' (esprit) pour ce livre.

Esprit

En pivotant autour d'un axe, en état de décomposition avancée,
ton esprit disperse le mythe de
la croyance, de l'espoir et de l'amour,
tout en semant la confusion au travers de la douleur.
La destruction m'affecte aussi,
car, depuis longtemps, je ne suis plus l'oiseau en bois dans lequel tu picores de manière
triviale,
qui, ensuite, s'accommode à nouveau très rapidement,
car j'avais choisi une vie longue
et, à présent, mon amour s'éteint

1^{er} février 1988

Nous dédions ce poème à toutes les victimes de notre groupe cible.

Partie II La recherche scientifique de Caroline Tack

La question

La violence à l'égard des femmes ayant une limitation est encore un tabou. Beaucoup de personnes supposent que le fait "d'avoir une limitation" constitue un facteur protecteur contre les diverses formes de violence. Afin de briser ce tabou, j'ai lancé cette recherche avec l'asbl Persephone. Étant donné qu'il y a encore peu d'études réalisées au sujet de la violence à l'égard des femmes ayant une limitation en Flandre, l'étude sera plutôt de nature exploratoire. Ici, nous avons surtout examiné l'impact et le type de violence exercée sur les femmes ayant une limitation.

L'asbl Persephone a déjà recueilli plusieurs témoignages, mais les chiffres officiels ne sont pas connus en Flandre. Raison pour laquelle l'asbl Persephone a déjà demandé, cela fait des années, à des étudiants de diverses universités de lancer une étude à grande échelle concernant la violence à l'égard des femmes ayant une limitation.

À grande échelle, signifie:

- Tous les types de handicaps doivent faire partie de la population de l'enquête: mental, moteur, psychique, auditif, visuel...
- Tous les types de logements doivent faire partie de la population impliquée dans l'étude: institution, chez la famille, autonomie, communauté à petite échelle...

Pour obtenir une image correcte, il faut enregistrer:

- De quel type de violence il s'agit
- Où la violence a eu lieu
- Quelle est la relation avec l'auteur des faits: Assistant A.V.J., thérapeute, cohabitant, professeur, parent, conjoint...
- Si la victime n'a pas déposé plainte, la raison pour laquelle elle ne l'a pas fait
- Si la victime a quand même déposé plainte, ce qui en est de la plainte

Peut-être que l'étude doit se faire en diverses phases, vu qu'elle couvre à la fois un aspect juridique et relationnel.

Jusqu'à présent, peu d'études ont été réalisées concernant la fréquence et la perception de la violence chez les femmes ayant une limitation en Flandre. C'est ce que j'ai clairement constaté lorsque j'étais à la recherche d'articles scientifiques et autres.

Les structures et les organisations, agréées par la VAPH, l'Agence Flamande pour les Personnes Handicapées, sont obligées, depuis 2007, de mener une politique de prévention contre les comportements indésirables et excessifs parmi lesquels on compte les abus (sexuels) et la violence⁵. Malgré cette consigne, la violence au sein de ces structures et

⁵ Opdebeeck, S., Sykora, H., & Vermeire, L. VAPH (2008). Étude concernant la prévalence, l'incidence, le rapport et l'enregistrement des comportements indésirables et excessifs par rapport aux personnes handicapées. Consultée le 16 avril 2013 via <http://www.vaph.be/vlafo/view/nl/2894083-Grensoverschrijdend+gedrag.html>

organisations peut encore être présente. De plus, les gens qui ne travaillent pas dans de telles organisations restent sur la touche en ce qui concerne cette consigne.

L'étude

Le point de départ

Il existe plusieurs définitions et échelons à la violence. Dans cette étude, les femmes ayant une limitation étaient les expertes pour déterminer la définition de la violence: "La violence, c'est ce que les femmes ayant une limitation ressentent elles-mêmes comme violent".

Cette recherche est de nature exploratoire, ce qui entraîne souvent plus de nouvelles questions qu'avant l'étude. La recherche examine l'impact et le type de violence exercée sur les femmes ayant une limitation. Le but de cette étude n'est pas de généraliser les résultats, ce qui laisse une ouverture pour réaliser ultérieurement d'autres études afin d'y arriver.

Première étape

L'étude s'est faite via une enquête en ligne pour connaître la violence que les personnes ayant une limitation peuvent endurer. Avec l'asbl Persephone, j'ai cherché des organisations de femmes, des organisations contre la violence, des personnes ayant des limitations, de femmes ayant des limitations, qui étaient disposées à placer mon enquête en ligne. Lorsque j'ai créé l'enquête en ligne, j'ai inséré des pictogrammes afin de rendre la mise en page plus attrayante. Les personnes qui avaient des difficultés à lire pouvaient quand même remplir l'enquête. Elle était aussi accessible aux personnes atteintes d'un handicap visuel.

L'enquête en ligne a été complétée par 106 personnes, dont 17 hommes et 89 femmes. 73 de ces personnes ont une limitation dont 12 hommes et 61 femmes. Le groupe des 61 femmes était un groupe hétérogène, ce qui présente un avantage en ce sens que le chercheur peut se concentrer et exploiter au maximum les divers points de vue et perspectives.

Les tableaux suivants donnent un aperçu des caractéristiques démographiques de ces 61 femmes:

a. Âge

Il y a des réponses de la part des différentes catégories d'âge, mais la répartition n'est pas égale. Les personnes interrogées comportent aussi des personnes placées sous statut de minorité prolongée.

Âge	Nombre
18-19	1
20-29	8
30-39	8
40-49	15
50-59	21
60-69	7
70-79	1

b. Résidence

Les femmes ayant une limitation habitent à divers endroits et avec des partenaires différents. Il ressort de ce tableau que ce sont surtout les personnes venant de structures et d'hôpitaux qui sont exclues de cette étude. La plupart des personnes interrogées habitent seules, viennent ensuite celles 'avec conjoint et enfants'. Une grande partie habite aussi à d'autres endroits que ceux indiqués, comme chez des amis, en tant que parent isolé, chez des frères ou sœurs, au sein d'une famille d'accueil, etc.

<i>Résidence</i>	<i>Nombre</i>
Seule	17
Avec conjoint	9
Avec conjoint et enfants	11
Chez les parents	9
Logement protégé	5
Structure	1
Hôpital	0
Autres	9

c. Limitation

Malgré mon opinion – dans cette étude – pour ne pas penser uniquement en termes de maladie, je mentionne les différentes limitations qui sont apparues dans l'étude afin d'accroître la transparence des données. Les personnes avec une limitation physique forment le plus grand groupe, suivi par les personnes atteintes d'une maladie chronique. Ensuite, viennent aussi les personnes avec une limitation mentale, visuelle et auditive, tout comme les personnes autistes. Font partie des 'autres limitations' les troubles de la communication, les limitations causées par des hémorragies cérébrales et autres.

<i>Limitation</i>	<i>Nombre</i>
Limitation mentale	8
Limitation physique	37
Limitation auditive	4
Limitation visuelle	6
Autisme	5
Maladie chronique	16
Autres	6

Deuxième étape

J'ai interviewé les femmes ayant une limitation et qui, à la fin de l'enquête en ligne, ont indiqué qu'elles étaient d'accord de m'aider dans la suite de ma recherche. Dans ce groupe, j'ai seulement sélectionné les femmes qui ont été confrontées à la violence. Huit femmes ont participé à l'interview. Il s'agissait de huit histoires uniques où diverses formes de la violence étaient représentées. Par ailleurs, j'ai encore fait trois interviews téléphoniques, dont un avec un professionnel qui représentait une femme ayant une limitation (à cause de problèmes de communication). Les personnes interrogées ont décidé elles-mêmes où ces interviews se feraient afin que le dialogue sur ce thème 'sensible' puisse se dérouler confortablement.

Interviews avec les personnes interrogées: Caractéristiques démographiques

<i>Personne interrogée</i>	<i>Âge</i>	<i>Province</i>	<i>Habitat</i>	<i>Forme de contact</i>
Personne interrogée 1	52	Anvers	Conjoint + enfants	Au domicile de la personne interrogée
Personne interrogée 2	30	Limbourg	Seule	Au domicile de la personne interrogée
Personne interrogée 3	52	Brabant flamand	Parent isolé	Au domicile de la personne interrogée
Personne interrogée 4	41	Flandre-Orientale	Seule + parents	Au domicile de la personne interrogée
Personne interrogée 5	54	Anvers	Autre	Au domicile de la personne interrogée
Personne interrogée 6	59	Flandre-Occidentale	Avec conjoint	Au domicile de la personne interrogée
Personne interrogée 7	29	Flandre-Orientale	Chez les parents	Lieu public
Personne interrogée 8	63	Flandre-Orientale	Seule	Lieu public
Personne interrogée 9	51	Anvers	Seule	Par téléphone
Personne interrogée 10	26	Brabant flamand	Chez les parents	Par téléphone
Personne interrogée 11	52	Limbourg	Autre	Par téléphone

Les résultats

Les résultats de l'enquête

Les formes de violence

Il ressort de l'enquête que les femmes ayant une limitation doivent faire face aux différentes formes de violence. La violence psychique est la plus fréquente, suivie par la négation/le rejet et la violence sexuelle.

<i>Les formes de violence</i>	<i>Nombre</i>
Psychique	36
Physique	14
Sexuelle	20
Financière	13
Négation/rejet	31
Pas de violence	14
Autres	2

Néanmoins la violence reste quand même liée à la limitation et vaut également pour ce groupe de femmes: elles sont confrontées au refus d'utiliser les dispositifs d'aide et au refus d'assistance pour leurs besoins personnels tels que se rendre aux toilettes, prendre un bain, s'habiller, manger et boire.

<i>La violence liée à la limitation</i>	<i>Nombre</i>
Refuser les dispositifs d'aide	11
Refuser l'assistance pour leurs besoins personnels	13

La relation avec l'auteur d'actes de violence

Les résultats montrent que les auteurs d'actes de violence sont, dans la plupart des cas, des personnes inconnues. Le deuxième grand groupe se compose des conjoints de ces femmes ayant une limitation. Au même niveau se situe la catégorie 'autres personnes', comme un bénévole, une famille d'accueil, une fille ou un fils, les personnes âgées, les vendeurs, la banque, un infirmier, un ex-mari ou des camarades de classe. Un prochain groupe d'auteurs d'actes de violence se compose d'amis, avec, au même niveau, les parents et viennent ensuite les frères ou sœurs. Enfin, il y a des personnes émanant du réseau social élargi de ces femmes: cohabitants, collègues, thérapeutes, employeurs et professeurs.

<i>La relation avec l'auteur d'actes de violence</i>	<i>Nombre</i>
Conjoint	11
Ami	10
Cohabitant	6
Employeur	3
Collègue	6
Parent	10
Frère/sœur	7
Thérapeute	4
Professeur	1
Inconnu	14
Autres	11

Endroit où la violence a eu lieu

La violence a principalement lieu au domicile. De manière égale, on trouve aussi d'autres endroits: la voiture, le train, par courriel, au domicile de quelqu'un d'autre, dans la rue, dans un magasin, dans les transports en commun, sur la voie publique, dans la gare et dans les environs du domicile. D'autres endroits où la violence a lieu sont: au travail, à l'école, dans la structure et à l'hôpital.

<i>Endroit où la violence a eu lieu</i>	<i>Nombre</i>
Maison	27
Travail	7
Structure	5
Hôpital	2
École	7
Autres	23

Plaintes

L'enquête en ligne portait sur le fait si les femmes avaient déposé une plainte. Plus de la moitié d'entre elles n'avait pas déposé plainte. Les raisons en sont entre autres: ne pas disposer de preuves suffisantes, les conséquences pour les relations (familiales), ne plus vouloir y penser, menaces de l'auteur d'actes de violence, la position dominante de l'auteur d'actes de violence, la peur que la violence augmente, la dépendance par rapport aux autres, minimiser les faits mêmes... De plus, la peur et la honte constituent la cause pour ne pas déposer une plainte. Ces points sont suivis par l'incrédulité, l'isolement par l'auteur d'actes de violence et enfin le fait de ne pas savoir comment il faut déposer une plainte.

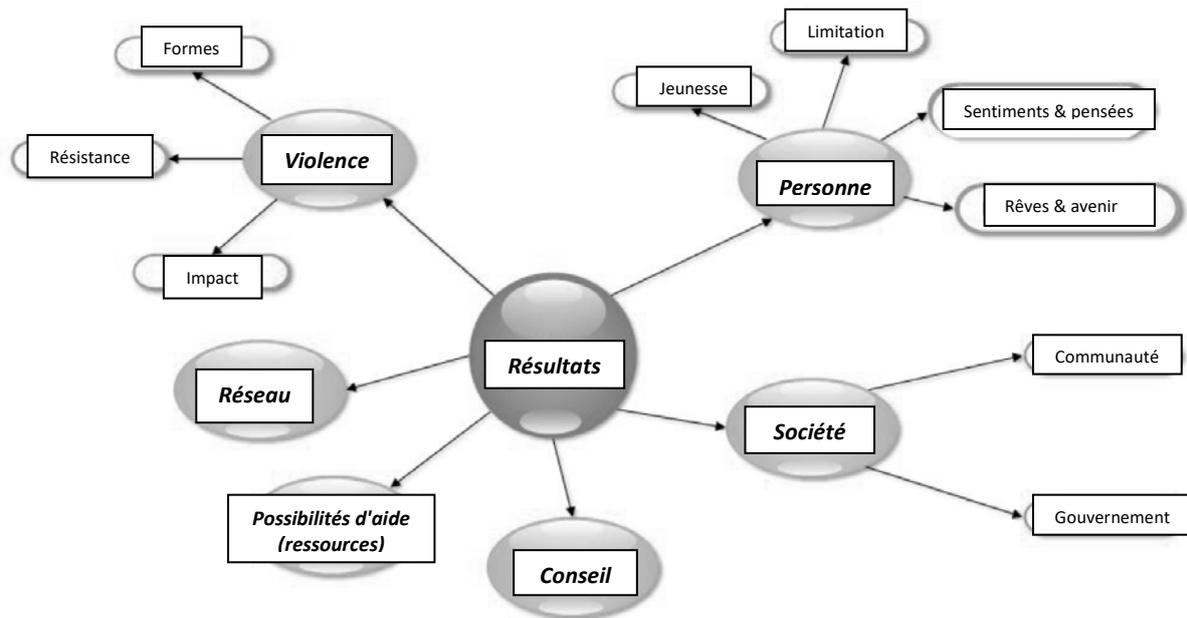
<i>Raison pour laquelle les personnes interrogées ne déposent pas une plainte</i>	<i>Nombre</i>
Honte	11
Isolement	3
Incrédulité	5
Peur	11
Je ne sais pas comment	2
Autres	13

J'ai demandé aux femmes qui avaient vraiment déposé une plainte ce qui s'est passé avec la plainte. Aucune suite n'a été donnée à la plupart des plaintes. De plus, il y a eu autant d'affaires classées que de personnes qui ont été poursuivies en justice pour les faits. Un certain nombre de personnes n'ont pas de suite de leur plainte. Il y a aussi des plaintes auxquelles on a accordé que peu de crédit ou renvoyé vers un point de contact.

<i>Conséquence d'une plainte</i>	<i>Nombre</i>
Classée	4
Auteur des faits poursuivi	4
Je ne sais pas	4
Ne plus rien entendu	5
Autres	2

Résultats de l'interview

Divers thèmes et sous-thèmes émergent des interviews. Les grands thèmes sont la violence, la personne, le réseau, les possibilités d'aide (ressources), le conseil et la société.



La violence

Au sein du thème de la violence, il existe trois sous-thèmes, à savoir les formes de violence, la résistance contre la violence et l'impact de la violence.

a. Les formes de violence

La violence psychique semble un problème commun:

"J'ai surtout vécu la violence mentale. Placer les choses au milieu de la table. Alors je devais par exemple dire: "tu veux bien me passer le lait?" et ma mère disait alors: "je viens juste de m'asseoir". Si le lait est systématiquement placé au milieu de la table, le problème ne sera pas résolu."

De plus, les femmes interviewées ne cessent de répéter l'ignorance: ne pas dire bonjour le matin; occuper les places de parking prévues pour les personnes handicapées; lors de conversations, parler de la femme sans la consulter.

"Oh, il y avait p.ex. une tierce personne qui m'accompagnait chez l'avocat et alors ils parlent de moi entre eux, alors que je suis là avec eux. Ou encore lors d'une demande d'assistance à la mutuelle, l'entretien avait lieu avec une assistante sociale de la mutuelle et ensuite avec un prestataire, eux aussi parlent de moi, alors que je suis à leurs côtés."

"Par exemple penser que j'étais ivre alors que j'étais tombée et de ce fait ne pas vouloir aider."

La violence sexuelle est aussi assez fréquente. Ce qui frappe dans les interviews, c'est que le tabou pour cette forme de violence est encore plus grand et qu'on préfère ne pas trop en

parler:

"Et quand j'ai arrêté mon moteur, alors qu'on était garé devant la maison de ses parents, il m'a effectivement embrassé. Mais alors il a commencé à déboutonner ma blouse. Je pense alors: oh, il a d'autres intentions. Donc je dis gentiment, mais quand même de façon claire: B, arrête. Il l'ignore simplement. Donc, je le répète encore une fois: B, arrête, avec plus d'insistance. Mais non, il ignore encore une fois ce que je dis."

"Alors celui devant moi a commencé à me parler. Je ne sais plus ce qu'il m'a dit au juste, mais c'était quelque chose à caractère sexuel et moi, je pensais: oui, oui, c'est bon, il faut simplement ignorer. Ensuite, il a commencé à me toucher aux jambes."

Viennent ensuite, la violence physique et financière, le harcèlement et autres.

"Jusqu'à 4 fois ils m'ont poussé sous l'eau, aussi à plusieurs reprises dans la baignoire."

"Ils m'ont, euh, convaincu de conclure des prêts. Étant donné que je ne sais pas penser et communiquer assez rapidement, ils y sont arrivés. C'est la raison pour laquelle je suis confrontée à un énorme endettement que je ne peux plus ignorer."

b. La résistance contre la violence

Il existe plusieurs manières de réagir contre la violence, p.ex. déposer une plainte, utiliser la violence soi-même (autodéfense), fuir la situation, récolter des preuves et menacer.

"Je l'avais par exemple encore bien noté dans mon agenda, de manière claire avec son nom, ainsi si quelque chose devait m'arriver, j'avais la preuve. Il ne faut pas demander à quel point j'étais terrifiée. J'avais des preuves qu'il m'avait fait quelque chose."

"Soudainement, il s'est énervé et il m'a pris par la gorge à travers la fenêtre ouverte. Et moi, je pensais: aiaiai, je savais, j'avais suivi un jour un cours d'autodéfense... Et une chose que j'y avais apprise, c'est que dans un état d'alerte, il ne faut pas paniquer, mais réagir. Je savais aussi que lorsque quelqu'un essaie de vous étrangler, vous n'avez qu'environ 8 secondes avant de perdre conscience. Alors je me suis dit, je ne vais pas céder, je ne vais pas fléchir devant la violence... Et alors, à l'aide de ma main droite, j'ai commencé à taper très fort sur son épaule, en fait sur toutes les parties que je pouvais atteindre."

Certaines femmes ont indiqué qu'elles ne pouvaient ou n'osaient pas réagir contre la violence. Elles n'avaient pas la possibilité d'utiliser des techniques d'autodéfense pour réagir contre cette violence.

"Moi pas, car je n'osais pas trop, j'avais peur que si je disais quelque chose que la situation allait s'empirer."

Parfois les femmes elles-mêmes montrent une certaine résistance pour s'opposer à la violence:

"Je pense que c'est surtout la résistance morale de ces femmes, qui doit être renforcée. L'image de soi de ces femmes doit émerger de la femme elle-même."

c. L'impact de la violence

Nous pouvons faire la différence entre l'impact positif et négatif.

Les conséquences positives sont formées entre autres par de nouveaux engagements, des intérêts, le propre développement, une plus grande ouverture d'esprit et l'autoapprentissage. Plusieurs femmes répètent ce dernier point qui comporte entre autres le fait d'être plus vigilant, de suivre son instinct...

"Et mon sentiment social envers les autres, disons mon empathie, s'est aussi développé en ce sens que je ne souhaite à personne ce qui m'est arrivé."

"Depuis lors, quand j'ai un mauvais sentiment, j'essaie de m'en débarrasser tout de suite. Oui, allez, sans essayer de juger directement, eh."

"Euh, en ce sens que cela me rendra peut-être plus vigilante face à des situations semblables."

Les conséquences négatives de la violence peuvent exister du handicap même, des douleurs, de l'instinct de défense, du fait d'être visée, du contrôle supplémentaire de l'entourage et de la peur.

"Le fait que j'ose plus difficilement marcher dans la rue le soir, mais parfois il le faut bien pour rentrer de la gare à la maison."

"Oui, cette douleur, quand j'y repense, elle revient alors très vite. Ce n'est pas comme si elle était tout à fait effacée."

La personne

Au sein du thème de la personne il existe quatre sous-thèmes, à savoir la jeunesse, la limitation, les sentiments et les pensées, et, les rêves et l'avenir.

a. La jeunesse

Notre jeunesse et notre éducation jouent un rôle important dans la manière dont nous menons notre vie. Selon certaines femmes, une mauvaise jeunesse n'est pas toujours un présage d'une vie adulte difficile.

"Oui, la jeunesse est quelque chose qui vous poursuit toute la vie, c'est un fait, eh. Je n'ai pas eu une jeunesse facile, en tout cas pas durant ma puberté ... Je dirais plutôt du fait d'avoir vécu des choses terribles par le passé; la situation n'était pas du tout facile à vivre et après un certain nombre d'années seulement, je m'en suis remise. Peut-être, étais-je déjà plus forte à ce moment-là; c'est ce que je pense. Plus forte et en même temps aussi plus faible en ce sens que j'avais déjà vécu tellement de choses."

Tout le monde n'est pas d'accord sur ce point. Certaines femmes perçoivent une mauvaise jeunesse comme étant la base de ce qu'elles vivent maintenant.

"Si j'avais eu une autre éducation, peut-être que je me sentirais plus solide dans la vie, peut-être que j'aurais déjà trouvé des moyens pour arrêter tout cela de façon digne."

Les années de jeunesse peuvent contribuer au fait que les personnes emportent certaines valeurs et normes et s'y accrochent fortement.

"Je viens d'une famille avec 5 filles, ni l'école ni le mouvement de jeunesse n'étaient mixtes ... Et finalement, j'ai grandi dans un monde où c'était normal que les femmes avaient leur mot à dire. Donc euh, peut-être que oui, si j'avais grandi dans un monde où il était normal que les femmes n'avaient rien à dire, j'aurais peut-être réagi différemment. Peut-être que j'aurais alors cédé."

"À partir de l'interaction avec ton environnement proche, tu t'entends dire par ton entourage en tant qu'enfant: "Qu'est-ce que tu seras capable de faire? Oh, pauvre misérable." C'est à cet instant même qu'on devient une personne réellement misérable."

b. La limitation

'La violence à l'égard des femmes' et 'la violence à l'égard des femmes ayant une limitation' ne sont pas identiques à cause de la limitation. Selon les personnes interrogées, la limitation joue réellement un rôle dans certaines situations de violence.

"Des actes de violence, il y en a toujours et partout, limitation ou non, entre des personnes plus fortes et des personnes plus faibles. La grande différence entre les personnes ayant une limitation et sans limitation est le fait que la violence est plus souvent commise en famille."

"La violence se passe aussi à l'égard d'autres femmes. Ce que vous devez considérer, ce sont les personnes ayant une limitation. Chez les hommes, cela se produit aussi. Je suis contre le cloisonnement. Dans ce cas, c'est quand même nécessaire. Ceci ne peut pas être sorti du contexte."

"Mais je trouve cela très important, car d'abord je croyais aussi: tout un chacun a déjà sûrement vécu une chose pareille, mais quand je racontais cela à des amies, elles me disaient quand même: 'M., quelqu'un d'autre ne vit pas une chose pareille de manière aussi facile.' "

Chez une personne interrogée, la limitation était la conséquence d'un coup brutal de son père. Dans ce cas, la limitation est indissolublement liée à la violence ressentie.

Néanmoins, la violence a plus facilement lieu à cause de la présence de la limitation: considérer les rapports sexuels comme une faveur, faire des remarques négatives sur la limitation, savoir réagir moins vite...

"Enfin, il s'est ainsi avéré: non, je ne veux personne avec un handicap. Et je l'ai ressenti ainsi; à partir de ce moment-là, j'avais aussi l'impression qu'il avait aussi quelque chose contre mon handicap."

"Je suis autiste et je pense donc d'une autre manière et moins rapidement. Une fois que les autres comprennent cela, de telles choses peuvent alors se passer et mes réactions viennent aussi toujours trop tard. Après, je sais comment j'aurais dû réagir, ce que j'aurais dû faire, ce que j'aurais dû dire. Mais alors, c'est trop tard, eh."

Cependant, la limitation peut être considérée, dans certains cas, comme un avantage, comme p.ex. avoir des bras forts grâce à la limitation, être en possession de béquilles ou disposer d'un chien comme moyen de défense.

Les femmes ayant une limitation subissent aussi la violence alors qu'elles ont le sentiment que la limitation n'a pas d'influence.

"Moi-même, je suis affectée par mon handicap, mais grâce à mon handicap, je n'ai encore jamais été blessée, offensée ou quoi que ce soit."

"Mais cela n'est pas vraiment lié à ma limitation. Donc cela provient bien d'autre chose. C'est ainsi qu'elle l'a aussi fait envers X. Dans une moindre mesure, mais cela est plus lié à sa propre problématique."

c. Les sentiments et les pensées

Beaucoup des femmes interviewées doivent gérer un sentiment de culpabilité. Certaines femmes ont le sentiment d'être responsables des actes de violence qu'elles endurent. La faute n'incombe pas aux victimes de violence et pourtant elles se sentent coupables. Ceci est souvent lié au comportement de l'auteur d'actes de violence et de l'entourage de la femme en question:

"Durant toutes ces années, j'étais persuadée que c'était de ma faute. Donc quand mon mari disait: 'Je suis nerveux, c'est de ta faute'. C'était comme si c'était de ma faute, tandis que je ne savais plus réfléchir."

D'autres femmes culpabilisent, car elles pensent qu'elles auraient pu faire davantage pour éviter la violence. De plus, elles pensent qu'elles n'auraient pas dû être si gentilles ou indulgentes envers l'auteur d'actes de violence, qu'elles n'auraient pas dû se trouver là, à ce moment-là, et d'autres exemples similaires.

"Et cela me frappe quand même à quel point on peut en effet se sentir coupable, tandis qu'on sait de manière rationnelle, allez, je pensais: les personnes qui ont été agressées ou quelque chose de semblable, savent quand même que cela ne dépend pas d'elles; mais ceci ne signifie pas vraiment être agressé, mais je me suis quand même sentie très coupable. Je pensais que j'avais peut-être une part de responsabilité du fait d'autoriser cela depuis si longtemps et de continuer à lui parler..."

Pour d'autres, le diagnostic de la limitation implique que la culpabilité n'est plus mise en lumière:

"Avant oui, bien sûr, mais depuis que j'ai reçu mon diagnostic d'autisme, plus du tout. Maintenant je sais que je n'y peux rien et que je ne dois pas me sentir coupable."

Un certain nombre de femmes ont indiqué qu'elles avaient honte de leur situation de violence, étant donné que l'image que d'autres personnes ont d'elles ne correspond pas à la réalité.

"Pendant une longue période, je n'ai rien su en dire. Par honte pour mes parents. Tu as honte de ce qu'ils te font."

"Oui, je peux décider pour moi-même que c'est O.K., je ne sais rien y faire. C'est dû à ma façon de penser. Mais le monde extérieur ne le voit pas ainsi. Je pense que beaucoup de personnes le voient vraiment comme si c'était de ma faute ou comme si je m'étais laissé faire ou ... Et alors, à cause de cela, je me sens coupable, oui."

"Euhm, oui, c'est un sentiment partagé. En partie oui et en partie seulement, allez, je suis fière de moi que je me suis défendue, moi-même avec succès. Mais j'éprouve aussi de la honte, car j'ai commencé une relation, où d'avance, j'aurais pu savoir que des problèmes allaient se poser."

La peur est mise en lumière lorsqu'on est confronté à diverses formes de violence.

"Raison pour laquelle j'en avais tellement peur quand il m'a dit: 'Je vais une fois te faire mal si tu me fais mal'."

On parlait aussi du sentiment d'impuissance par rapport à l'auteur d'acte de violence. Ces femmes sont aussi impuissantes vis-à-vis de la violence même. La violence se produit et elles ne peuvent rien y faire.

"Lorsque tu es alors dans ton lit et que tu ne sais pas en sortir et que tu dois subir et attendre jusqu'à ce que quelqu'un vienne t'aider, tu es alors vraiment impuissante, eh."

d. Les rêves et l'avenir

Malgré la confrontation avec la violence, toutes les personnes de l'interview qualitatif indiquent qu'elles ont encore des rêves pour l'avenir ou que la plupart de leurs rêves ont déjà été réalisés.

"Oh, beaucoup, beaucoup, beaucoup. Oui, comme tout le monde, je suppose? En fait oui, les choses habituelles comme: aller vivre seule, travailler, avoir un bon travail. Mon grand rêve est de participer une fois à l'aide au développement. Ce n'est pas aussi simple avec ma limitation, mais je n'ai pas encore entièrement fait une croix dessus. Je vois tout cela de façon positive, tu sais. J'ai en fait les mêmes rêves que beaucoup d'autres, eh. Constamment apprendre et faire la connaissance de nouvelles personnes, je trouve cela très chouette."

Chez certaines, l'idée de la violence se faufile encore silencieusement dans les rêves sur l'avenir.

"Oui, euh, cela fait des années que je n'ai plus commencé une relation. J'ai cette impression que oui, cela se passe quand même toujours mal. En gardant simplement des relations amicales, j'ai beaucoup moins de souci. Et à vrai dire, c'est encore toujours comme ça. J'ai simplement rayé cela de ma liste de desiderata et je me suis habituée à n'avoir que des amis. Je pense que si je devais encore une fois tomber amoureuse de quelqu'un, euh, que je ne me laisserai quand même plus tenter. Et allez, quelques bons amis valent beaucoup plus que toute relation amoureuse."

Le réseau

Lors des discussions au sujet du réseau social, les parents sont bien mentionnés dans cette recherche, mais ne sont pas toujours vus comme un soutien. D'une part, les parents pourraient, dans cette étude, équivaloir les auteurs d'actes de violence.

"Ce qui était embêtant, encore une fois, d'un point de vue psychique, c'est que je ne pouvais pas raconter cela à la maison. Parce que tu as peur des représailles. D'un côté, tu ne veux pas décevoir tes parents, et d'un autre côté, si tu ne vas pas à l'école, la situation s'empirera peut-être."

"Pendant cette période de cette dépression, euh, mes parents étaient aussi bouleversés et parfois, ils me frappaient aussi parce qu'ils ne savaient pas ce qu'ils devaient faire avec moi."

Inversement, les personnes interrogées qui ont choisi de ne pas raconter la vérité à leurs parents l'ont fait pour les protéger et par peur des réactions inattendues.

"À vrai dire, ma famille ne sait pas ce que cet homme a fait. Parce que je crois que cela leur ferait vraiment beaucoup de mal. Ce n'est pas vraiment par honte, mais parce que je crois que mon père, que lui, il souffrirait beaucoup de savoir que des gens sont capables de faire des choses pareilles. C'est ce que je crois vraiment, oui. Il ne s'agit donc pas vraiment de honte dans ce cas-ci. C'est plutôt, comment dire, une manière de protéger d'autres personnes. Ce qui fait que tu le dis moins, eh. Donc, euh, oui. Je ne pense pas qu'il voudrait le savoir. Peut-être que si, mais je ne sais pas. Eh bien, en fait, il ne sera pas heureux en sachant cela, eh."

"Oui, euh, je ne voulais pas que mes parents le sachent. Et pour éviter que mes parents le sachent quand même via, via, via, je pensais: je ne le dirai à personne."

Par ailleurs, il s'avère que le contact avec des amis ou amies joue un rôle de soutien dans la gestion de la violence qu'elles ont subie.

"Je crois qu'elle s'en rendait compte que là, il y avait quelque chose. Certainement quelque chose où je ne pouvais rien faire, où j'étais étrangère. En fait, elle n'a jamais vraiment ..., non. Elle n'y a jamais fait allusion, non plus. Raison pour laquelle, je lui suis encore toujours reconnaissante."

"Je crois vraiment que cela m'a été très bénéfique d'en parler avec mes amis."

Une personne interviewée a aussi précisé que l'école aurait pu être un lieu pour organiser de l'aide ou du support, mais qu'à ce moment-là, cela semblait inapproprié.

"À l'école, ils devaient bien être au courant. Car pendant le cours de gymnastique, la prof de gym disait: 'Allez, P, normalement tu réagis toujours si vite'. Elle est rentrée dans le vestiaire et j'étais encore occupée à m'habiller. 'Ho, qu'est-ce cela!' Et je réponds: 'Je suis tombée'. Les traces étaient visibles sur mon dos. Alors, ils n'ont rien fait, eux non plus."

En plus, les propres enfants peuvent jouer un rôle de soutien durant la période où la violence se produit.

"Mais les enfants l'avaient dit aussi: 'Si tu acceptes qu'il revienne, alors on ne te parlera plus jamais'. Je pensais: Oh là là! (rigole) Cela va devenir difficile alors, eh. En fait, ceci était un signe de leur part qu'ils en avaient ras-le-bol."

Les interviews ont aussi fait ressortir que tout autant le vaste réseau social que l'entourage plus étendu de la femme n'étaient souvent pas au courant.

"Mon entourage ne savait rien. Si je l'avais dit, cela aurait empiré. Un jour, le médecin avait touché un mot à ma mère, alors que je n'avais rien dit au médecin. Alors j'ai été menacée par ma mère."

"Oui, mon entourage a senti que j'avais du mal, mais ils n'ont rien remarqué de la violence. En réalité, la seule personne qui, après, était au courant, c'était notre fils. Peut-être dans une moindre mesure, pour le reste, je ne l'ai dit à personne."

Les possibilités d'aide (ressources)

Le fait qu'elles puissent encore raconter leur expérience avec la violence est un signe qu'elles aient traversé cette période seules ou avec de l'aide. Au cours des entretiens, je leur ai demandé de citer ce qui les avait aidés à traverser cette période difficile.

Le réseau professionnel formel a offert à beaucoup de ces femmes à la fois un soutien adéquat et de l'aide.

"Je trouve aussi que par exemple ce consultant moral devrait être beaucoup plus connu par le grand public. Car je trouve que cela constitue un pas beaucoup moins pénible que de se rendre chez un psychologue, eh. Mais ce sont souvent des psychologues et des pédagogues ou... Mais c'est entièrement gratuit. Et ceux-là ne disent vraiment pas ce que tu veux entendre, mais ils résument tout avec toi. En ce qui me concerne, cela m'a vraiment aidé."

"Euh, mon psychiatre a bien compris que je n'en pouvais plus. Alors il a dit: maintenant ça suffit, je ne veux pas que tu ailles encore là. Et il m'a aussi défendu contre mes parents et il a dit: cela peut vraiment constituer un fardeau."

"Par contre, l'autre thérapeute a dit: si tu veux, on peut s'y rendre ensemble et c'est moi qui expliquerai tout. J'ai été soutenue et j'ai trouvé que c'était très

important pour moi. Je n'arrivais pas vraiment à le dire, elle savait très bien ce que je ressentais. Me laisser expliquer, j'étais en colère contre lui et puis je suis partie dans ma chaise roulante. Ce n'est qu'après qu'elle a tout expliqué. Elle m'a donné l'espace pour que je puisse exprimer de façon non verbale à quel point j'étais en colère. Alors elle l'a aussi expliqué avec des mots."

Laisser de l'espace pour parler de leurs expériences constitue des possibilités d'aide (ressources) récurrentes pour ces femmes.

"Surtout le fait de savoir partager avec des gens. Trouver du soutien chez des personnes qui ont aussi vécu des choses analogues ... Donc les femmes avec des limitations qui partagent entre elles, eh, ou les femmes en général, sans limitation, qui partagent ce qu'elles vivent et comment elles gèrent tout cela. Je trouve que cela a été d'un grand support à de nombreux égards, eh. Pas seulement à cet égard."

Aussi à l'égard de la personnalité - y compris la propre image de soi et le caractère - est une ressource importante pour rester debout face à cette situation ou pour sortir à jamais de cette situation.

"Je pense que c'est bien de vraiment savoir ce qui suit: M, tu ne vaux pas moins, c'est vraiment du 'not done' que quelqu'un trouve que c'est une faveur ce qu'ils te font. Voilà, tu dois alors pouvoir le dire de manière très rationnelle."

"Il y a toujours cet espoir qu'un jour cela va s'arrêter. Si seulement je me comporte bien, alors tout se passe bien, ils ne vont plus me frapper, ou plus rien faire d'autre."

"Au moment même, j'éprouve toujours le sentiment: je ne cède pas à la violence. Et on dirait que c'est profondément ancré. Et c'est à ce moment-là aussi la seule chose à laquelle je sache penser. Eh oui, le paradoxe est que tu dois toi-même utiliser la violence pour arrêter la violence. Mais bon, allez, c'était pour moi la seule solution possible à ce moment-là."

Le conseil

Les personnes interrogées ont, en outre, divers types de conseils à donner aux femmes (ayant une limitation) qui sont confrontées à la violence.

Réagir pour combattre la violence:

"Eh bien oui, il faut réagir très vite. Et que tu ne dois pas accepter qu'ils te maltraitent, ou te brutalisent. Même s'ils disent que c'est de ta faute, ce n'est pas une raison pour frapper. Ce n'est pas une raison pour humilier quelqu'un, parce que toi, tu ne te sens pas bien ou parce que tu as des idées sur l'une ou l'autre chose. Pour qu'en fait, si tu es confrontée à cela, tu puisses prendre fait et cause pour toi-même. Et, si nécessaire, aussi pour d'autres."

"Donc, effectivement il faut que tu réagisses contre ce fait. Mais ce n'est pas évident, et pour les autres non plus, eh."

"Quand même une plainte, euh, ne pas avoir peur et déposer une plainte le plus rapidement possible. Avant que cela ne s'aggrave et que cela ne devienne permanent."

Rester financièrement indépendante, ne pas dépendre de l'auteur d'actes de violence, faire en sorte qu'après la (les) période(s) de violence tu puisses repartir de zéro:

"Chaque fois, je me suis libérée de la situation en réagissant moi-même et en demandant le divorce. Garder ton travail est un facteur essentiel, même si tu trembles sur tes jambes à cause des douleurs et de la fatigue. Tu dois pouvoir rester indépendante financièrement, alors tu t'en sortiras."

Trouver un équilibre entre les beaux parleurs et le fait de ne voir que le mal chez les gens:

"Mais que tu ne peux pas te persuader qu'à cause de ta limitation, les gens ont le droit de simplement te poser n'importe quelles questions (= questions concernant le sexe). Ou d'une autre façon. Ne pas continuer à excuser les gens. Et aussi, continuer à croire que quelqu'un peut t'aimer tout simplement, je pense. Entre les extrêmes: l'absence de sexualité et l'obsession sexuelle, il existe des variantes."

"Réfléchis à deux fois avant de commencer une relation. Ne pense pas: 'Enfin, il y a quelqu'un qui est amoureux de moi, je vais seulement le prendre'. Ne pense pas non plus, quand tu commences une relation avec une personne qui s'énerve facilement: 'Je le dominerai bien', ne commence simplement pas cette relation. La même chose vaut pour quelqu'un qui boit. Ne pense pas: Je l'aiderai à s'en sortir. Les personnes changent seulement s'ils le veulent eux-mêmes. Et non pas quand toi, tu le veux."

De plus, beaucoup de femmes ressentent la communication comme une chose essentielle dans la gestion d'une situation de violence. Ceci peut valoir à la fois pour le réseau professionnel que pour le réseau social.

"La communication est très importante et quand cela ne marche plus dans le couple, essayez quand même, pour vous-même, de communiquer avec quelqu'un d'autre pour avoir une vue d'ensemble. Car si tu adoptes un comportement d'inquiétude et que tu le laisses t'envahir, à la longue tu seras complètement bloquée."

"Surtout il faut décrire la chose le plus rapidement possible à ton entourage, à tes amies, là où tu te sens le plus en sécurité. Prendre contact avec des associations ou des groupements qui peuvent te donner du réconfort et travailler à ton problème."

Finalement, on conseille aussi d'apprendre, en tant que femme, à se défendre dans des situations violentes:

"Apprends à te défendre toi-même. Apprends à identifier à temps des situations dangereuses. Plus tôt tu pourras les faire arrêter, plus ce sera facile. Et si jamais le moment arrivait que tu dois te défendre physiquement, alors tu devras veiller à réellement savoir le faire."

La société

Les personnes interviewées ont aussi bien exprimé leurs avis sur la société et le gouvernement.

a. La communauté

Promouvoir une communauté ouverte à tous constituerait un grand pas en avant dans les rapports entre humains et diminuerait par la même occasion la violence contre la limitation elle-même.

"Oui, naturellement si c'est la culture générale, tout le monde est O.K., alors cela ne se passe plus, eh. Notre image idéale n'est pas encore comme ça ... J'y crois sincèrement si l'on favorise l'intégration et que l'on travaille avec tout le monde ... De plus, tout le monde vaut la peine d'être apprécié. Et personne n'a le droit de se voir comme une faveur, vraiment personne. Peu importe si tu as un corps qui fonctionne bien ou non."

"Ils devraient apprendre à nous voir comme des personnes équivalentes. Et arrêter de se mêler de nos affaires. Je vois cela comme une manière d'exercer du pouvoir."

Selon les femmes ayant une limitation, on ne peut pas tolérer qu'aussi bien les auteurs d'actes de violence que l'entourage aient tendance à minimiser ou atténuer les faits. Pour l'entourage, ceci peut être vu comme une manière de se rassurer qu'il n'y a rien de grave.

"Mais je pense qu'il faudrait surtout changer les hommes. Il existe cependant des hommes qui ne font pas de mal aux femmes, mais qui malgré tout protègent ces autres hommes ou qui disent que tout cela n'est pas tellement grave. Il existe même des femmes qui disent: tu dois l'accepter parce qu'il est ton chef. Cette mentalité, il faut absolument la changer."

Selon d'autres, le changement dans la communauté commence aussi par les femmes atteintes d'une limitation: elles doivent elles-mêmes revendiquer leur place dans la communauté.

"Donc, la société doit-elle changer? Si elle change, ce serait super. Mais nous, les personnes ayant une limitation, les personnes atteintes d'une maladie chronique, nous devons d'abord changer l'image que l'on a de nous-mêmes. Et, c'est alors que le changement viendra. Quand je vais manger quelque part et je trouve que cela doit être extrêmement embêtant pour les gens que je rentre avec la chaise roulante.' Alors, tu es déjà refroidie, eh. Mais si tu rentres quelque part ou, lors d'une réservation, tu dis: 'En fait, je suis en chaise roulante, est-ce que j'ai accès chez vous?' Ainsi tu t'attribues déjà une place: donc, pour moi, c'est là que se

trouve le gros changement. Crois en toi-même, reprends confiance, tu as le droit d'avoir ta propre place. Et cela fera changer aussi les autres."

En outre, ces femmes sont confrontées à cette incrédulité, aussi bien dans leur environnement proche que dans les organisations et la police.

"Eh oui, tu dirais qu'il faut aborder ce sujet, le rendre moins tabou. Mais tu peux aller tout dire et tu ne seras pas accusée, mais c'est en tout cas différent au moment même. Dans mon cas, cela aurait été différent si je n'avais pas eu cette impression qu'ils n'allaient pas me croire."

"Il est difficile de se rendre chez la police. Ils classent le dossier si tu n'as pas de preuves, eh."

b. Le gouvernement

D'après certaines, la société doit être équipée d'un point de contact pour les femmes atteintes d'une limitation.

"Il faut qu'un point de contact spécial soit installé pour les femmes atteintes d'une limitation et par la violence."

"Les femmes atteintes d'une limitation qui pourraient mentionner une situation conflictuelle via l'ordinateur et montrer les preuves de violence, même si ce n'est pas toujours possible étant donné qu'on ne coupe pas directement avec des couteaux."

Un conseil semblable serait l'intégration d'une personne de confiance dans une organisation ou une asbl qui pourrait dénoncer la violence de manière anonyme.

"Ou bien le fait d'avoir une personne de confiance ou quelqu'un de semblable. Que cette personne soit présente, mais qu'il ne soit jamais nécessaire de se confier à elle. Mais cela aiderait vraiment alors."

Selon les personnes interrogées, il faudrait que lors de la formation, on prête davantage attention à l'image de soi et sa propre résistance morale.

"Au lieu de toujours rester dans un entourage dans lequel tu as été élevée et dans lequel tu as reçu des signaux comme quoi tu sais moins faire que les autres, et que tu le fais différemment à cause de ton corps qui fonctionne moins bien, eh bien, ce n'était plus vraiment applicable chez moi. En clair, tout cela m'a rendu plus solide. ... Car, c'est surtout grâce à cette formation que j'ai suivie que j'arrive à regarder les choses différemment. Puis, je pense: si tu n'as pas eu une telle formation, comment est-ce qu'alors tu te considérais alors?"

"Je trouve que la période de l'adolescence surtout pour les femmes et la période de la puberté chez les femmes ayant un handicap devraient être bien plus investiguées dans les formations, à l'école, dans les modules de cours. Aussi pour les autres filles. Pour convertir les valeurs de ces dernières de manière

fondamentale. Et aussi pendant les cours de gymnastique, il faudrait introduire des sports d'autodéfense."

Dans la formation continue des policiers et des prestataires d'aide, il faut tenir compte des capacités et limitations des personnes handicapées.

"Je crois que de tels services comme la police ou les services d'intervention devraient suivre beaucoup plus de formations sur les problèmes d'un certain nombre de limitations, comme l'autisme, mais aussi d'autres handicaps. Ils ne connaissent pas tout ça et cela crée aussi des conflits."

De plus, il faudrait travailler sur l'accessibilité de la collectivité, aussi bien dans les services d'intervention que dans d'autres services. Ceci concerne le fait de rendre les choses abordables: accessibilité financière, accessibilité physique et ainsi de suite.

"Notamment par rendre l'assistance, comment dirais-je... plus abordable en remboursant plus de formes de thérapie. Donc, rendre les choses plus abordables d'un point de vue financier. Ainsi, je crois que le gouvernement doit surtout affecter des fonds à ce sujet, mais aussi proposer d'autres possibilités et regrouper des thérapies alternatives dans son offre, étant donné que certaines femmes ayant une limitation ne savent pas bien s'exprimer. Un entretien avec un psychologue n'est donc pas le bon moyen. Dessiner, sculpter, les laisser faire ce dont elles sont vraiment capables serait plutôt une manière créative pour donner libre cours à leurs émotions, évacuer leur traumatisme."

De plus, le gouvernement devrait soutenir des formes de contrôle externe:

"Je pense qu'il faut plus de contrôles dans le domaine des institutions, en général."

Par ailleurs, la plupart des personnes interviewées optent pour une campagne de sensibilisation en faveur (aussi) des personnes atteintes d'une limitation.

"Il faut plus de campagnes. Il faut également bien tenir à l'œil la diversité dans les campagnes. Par exemple, y intégrer aussi des personnes de toutes origines et aussi les LGBT. Un large éventail et aussi les personnes ayant un handicap."

"Faire plus de publicité pour mettre en avant cette violence. Aussi bien à la télé que dans les petits livrets insérés dans les revues. Pour les personnes avec une limitation."

"Euh, oui, je pense qu'une campagne de sensibilisation n'est vraiment pas un luxe. Elles existent bien, les campagnes de sensibilisation, mais il s'agit toujours de la violence domestique vue de manière générale. Et beaucoup de femmes handicapées - nous le savons - ont encore toujours l'opinion suivante: 'Oui, ils ne me croient quand même pas si je raconte ce qui m'est arrivé.' Ou bien, elles sont aussi réellement dépendantes de celui qui est coupable. Selon moi, une campagne de sensibilisation ciblée serait quand même nécessaire et utile."

D'ailleurs, les assistantes indiquent qu'il existe des lacunes dans la législation concernant la violence à l'égard des personnes placées sous statut de minorité prolongée:

"L'élément central de mon message est que pour les personnes placées sous statut de minorité, qui ont - en plus - des limitations physiques, il n'existe peu ou pas de possibilités de protection si le représentant légal (parent) n'assure pas bien les soins. Surtout dans des situations d'insécurité aiguës, il existe une lacune légale en ce qui concerne la personne compétente (personne ne semble être au courant et les magistrats se renvoient la balle) et le statut de la 'minorité prolongée' est alors plutôt limitatif qu'aidant.

Incidences sur la pratique

Les incidences sur la pratique ont vu le jour grâce aux avis des personnes interrogées pour cette étude. Ces avis peuvent donc être considérés comme un message de diverses femmes ayant une limitation qui ont reçu un vote par le biais de cette recherche.

Une première demande est de ne pas traiter ces femmes ayant une limitation avec méfiance, étant donné qu'elles développent elles-mêmes une peur quand elles sont confrontées à cette incrédulité.

En plus, sur le plan pratique, il faut chercher des alternatives et des formes adaptées d'aide pour ces femmes. Elles apportèrent elles-mêmes un certain nombre de propositions, comme un point de contact, une personne de confiance, de l'aide et des services accessibles (aussi bien physique que mentale). Il existe peu d'actions pour faire avancer les choses qui auraient des répercussions, comme le manque d'aide pour un revenu décent ou l'accès limité à des logements financièrement abordables. Si le genre et la limitation ne font pas partie de l'analyse et de l'action, alors les femmes ayant une limitation risquent davantage qu'on ne réponde pas à leurs besoins de façon adéquate⁶.

L'enseignement et l'éducation sont aussi importants pour les personnes atteintes d'une limitation, surtout par rapport à l'image de soi. Cette formation peut aussi s'ouvrir aux prestataires d'aide et de services pour qu'ils puissent eux aussi gérer les capacités et les limitations des personnes atteintes d'une limitation. Selon Thiara et al. (2011)⁷, il existe un manque de moyens et de formations, aussi bien dans les services destinés aux personnes ayant une limitation que dans les services contre la violence qui continuent en grande partie à travailler séparément, lorsqu'ils répondent aux femmes ayant une limitation qui sont confrontées à la violence. Aussi bien les prestataires d'aide que les personnes interrogées au cours de cette étude adhèrent à cette thèse.

Enfin, le gouvernement devrait œuvrer à l'implantation de contrôles externes supplémentaires

⁶ Mays, J. M. (2006). Feminist disability theory: domestic violence against women with a disability. *Disability & Society*, 21(2), 147–158. doi:10.1080/09687590500498077

⁷ Thiara, R. K., Hague, G., & Mullender, A. (2011). Losing out on both counts: disabled women and domestic violence. *Disability & Society*, 26(6), 757–771. doi:10.1080/09687599.2011.602867

et à une campagne de sensibilisation contre la violence, en mettant l'accent sur les personnes atteintes d'une limitation.

Partie III La Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées

De quoi s'agit-il?

Les Nations Unies ont rédigé pas mal de conventions. La Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées, en bref CNUDPH, fait partie de toute une panoplie de conventions comme la convention sur les droits des enfants, le pacte international relatif aux droits civils et politiques, etc. La convention ne donne pas accès à de nouveaux droits, mais rassemble les droits émanant des autres conventions. Elle met l'accent sur le fait que tous les droits de l'homme s'appliquent in extenso aux personnes ayant un handicap et qu'il faut des garanties pour ces personnes au sujet de l'application. La convention fixe aussi clairement ce qu'il faut prévoir pour veiller à ce que les personnes handicapées soient placées sur un pied d'égalité par rapport aux autres personnes, entre autres en matière d'aménagements équitables et d'aide.

Il est important de savoir que la convention est accompagnée d'un protocole. Grâce à ce protocole, il existe un droit de pétition individuel auprès du Comité des Nations Unies pour les Droits des Personnes Handicapées, au cas où les voies de recours nationales seraient épuisées. En 2009, la Belgique - à savoir l'état fédéral et les entités fédérées - a ratifié aussi bien la convention que le protocole. Depuis lors la CNUDPH est d'application dans l'ordre juridique belge. Cela signifie que le contenu doit être transposé dans des lois et des décrets.

Le comité des Nations Unies suit ce travail pour qu'il ne soit pas reporté indéfiniment. Tous les quatre ans, le comité veut recevoir des rapports spécifiques du pays, et la première fois deux ans après la ratification. Comme prévu, la Belgique a introduit mi-2011 le premier rapport sur l'exécution de la CNUDPH. Il s'agit d'un rapport étatique. Celui qui doit rédiger un rapport lui-même mentionne le plus souvent tous les points positifs. Afin de recevoir une image réaliste de la progression, le Comité des Nations Unies a désigné des organisations de personnes ayant un handicap qui peuvent/doivent aussi fournir un rapport à la Belgique. Leur rapport s'appelle 'rapport alternatif'. C'est le GRIP et le Belgian Disability Forum. Ils ont remis leur rapport fin 2011. En sa qualité de mécanisme indépendant chargé du suivi de la Convention, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, a également donné un rapport à la Belgique en 2014. Ce rapport est appelé 'rapport parallèle'. Dans la même année, le Comité des Nations Unies a discuté de ces rapports, d'abord avec les trois organisations mentionnées ci-dessus, et ensuite avec les représentants belges. Après, le Comité a établi un document avec les préoccupations et recommandations. En 2019, la Belgique devra présenter un nouveau rapport et le cycle recommence. La personne qui s'intéresse davantage à ce sujet, peut trouver les rapports et les commentaires du Comité des Nations Unies sur les sites www.gripvzw.be/vn-verdrag.html, www.bdf.belgium.be/resource/static/files/pdf_uncrpd/2014-02-20---alternatief-verslag---belgian-disability-forum.pdf et www.diversiteit.be/vn-verdrag-inzake-de-rechten-van-personen-met-een-handicap-parallel-rapport.

Dans l'introduction de ce livre, nous avons déjà mentionné que l'importance de cette Convention des Nations Unies a une influence non négligeable sur les femmes handicapées,

car l'inégalité sociale est reconnue et traitée pour la première fois à ce niveau politique. Dans notre précédent livre, nous avons abordé ce point en détail. À présent, nous nous limitons à l'emploi, la maternité et la violence.

L'emploi

Dans l'article 27 de la convention sur le travail et l'emploi, la situation spécifique des femmes ayant un handicap n'est pas mentionnée. Bizarre pour une convention qui reconnaît et traite l'inégalité sociale étant donné que le taux d'emploi des hommes ayant un handicap est, à vrai dire, nettement plus élevé. Ce phénomène est clairement mis en évidence dans la partie I de ce livre. Notre déception sur ce point a cédé la place à l'espoir lorsque nous avons appris que le Comité des Nations Unies pour les Droits des Personnes Handicapées travaillait sur une recommandation générale visant l'article 6, et les *femmes* atteintes d'un handicap en particulier. Nous avons reçu le projet de document début juin 2015. La recommandation sera insérée dans un texte définitif lors de la quatorzième réunion du Comité des Nations Unies qui a lieu du 17 août jusqu'au 4 septembre 2015. Tout le monde peut et a le droit de faire des ajouts d'ici le début du mois de juillet. La version du 22 mai 2015⁸ a déjà l'air d'être très bien. Des points intéressants ont été ajoutés à l'article 27 (traduction libre de l'anglais):

Les États Parties encouragent les femmes ayant un handicap à chercher un travail avec un salaire décent et des conditions de travail honnêtes. Ils les soutiennent réellement pour trouver du travail et le garder, ou pour retourner sur le marché du travail.

Il est tout aussi nécessaire d'élaborer des campagnes de sensibilisation pour vaincre l'attitude négative des employeurs à l'égard des femmes handicapées.

De plus, les États Parties doivent élaborer des mesures qui stimulent les femmes handicapées à (...) démarrer leur propre entreprise.

Il est nécessaire de lancer des recherches concernant les femmes handicapées, leur statut social, leur statut professionnel et l'évolution du marché de l'emploi, afin de leur donner des chances dans de nouveaux secteurs et dans des secteurs compétitifs.

Les mères handicapées et les mères ayant des garçons et des filles handicapés doivent avoir la priorité dans l'accueil d'enfants.

Voici nos ajouts à ce propos:

Les campagnes de sensibilisation doivent aussi s'adresser à l'attitude négative de l'*entourage* des femmes handicapées.

Pour les personnes qui ont un handicap progressif, il faut assurer une transition douce entre les périodes d'activité professionnelle et d'inactivité. Ceci doit aider à rester plus longtemps actif au niveau professionnel.

⁸ Voir CNUDPH/C/14/R.1

La maternité

L'article 23 de la convention sur le respect de la famille affirme ce qui suit:

Les États Parties prennent des mesures efficaces et appropriées pour éradiquer la discrimination à l'égard des personnes handicapées dans tout ce qui a trait au mariage, à la vie familiale, à la fonction parentale et aux relations personnelles, sur la base de l'égalité avec les autres, afin de garantir que:

Soit reconnu à toutes les personnes handicapées, à partir de l'âge nubile, le droit de se marier et de fonder une famille sur la base du libre et plein consentement des futurs époux;

Soient reconnus aux personnes handicapées le droit de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre de leurs enfants (...) et à ce que les moyens nécessaires à l'exercice de ces droits leur soient fournis;

Les États Parties apportent une aide appropriée aux personnes handicapées dans l'exercice de leurs responsabilités parentales, au niveau des soins et de l'éducation de leurs enfants.

À ce sujet, le Comité des Nations Unies a encore donné à notre pays la recommandation 35:

Le Comité recommande également à l'État Partie de prendre les mesures appropriées pour s'assurer que les prestataires de services respectent et protègent le droit à la vie privée et familiale des personnes handicapées.

De droit de parentalité est évidemment lié au droit à l'assistance. L'article 19 sur le droit d'assistance pour les personnes handicapées vivant en toute autonomie et participant à la société affirme ce qui suit:

Les États Parties à la présente Convention reconnaissent à toutes les personnes handicapées le même droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleines intégration et participation à la société, notamment en veillant à ce que:

Les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier;

Les personnes handicapées aient accès à une gamme de (...) services sociaux d'accompagnement, y compris l'aide personnelle (...):

Les services et équipements sociaux destinés à la population générale soient mis à la disposition des personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, et soient adaptés à leurs besoins.

En d'autres mots: les listes d'attente ou encore le fait que les personnes ne peuvent pas compter sur l'assistance lorsqu'elles en ont besoin empêchent l'exercice des droits fondamentaux. Joliment dit! Mais cela ne fait pas encore disparaître les listes d'attente. Mais il y a quand même de l'espoir. Le Comité des Nations Unies n'est pas tendre concernant ces listes d'attente. Dans la recommandation 33, le Comité mentionne ce qui suit:

Le Comité prie instamment l'État Partie de mettre en place un plan d'action du handicap à tous les niveaux de l'État qui garantisse l'accès aux services de vie autonome pour les personnes handicapées afin qu'elles puissent vivre dans la communauté. Ce plan doit faire disparaître les listes d'attente existantes, et veiller à ce que les personnes handicapées aient accès à des ressources financières suffisantes et à ce que les communautés soient accessibles aux personnes handicapées.

Vous pouvez aussi vous-même prendre des mesures. Vous-même, un ami ou un membre de la famille pouvez poster votre témoignage sur www.gelijkerechten.be. Vous pouvez nous transférer vos questions ou souhaits, ensuite nous pouvons y confronter les ministres concernés, en concertation avec Grip et/ou le Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Ou vous pouvez vous-même contacter le Centre interfédéral pour l'égalité des chances au numéro 0800 12 800 ou via epost@cntr.be. Le centre traite aussi les notifications individuelles.

Dans la recommandation générale visant l'article 6 rien n'est marqué sur l'article 23. Nous aimerions y ajouter ce qui suit:

Il est tout aussi nécessaire d'élaborer des campagnes de sensibilisation pour vaincre l'attitude négative à l'égard des mères handicapées ou à l'égard de femmes handicapées qui veulent fonder une famille.

Il est bon de sortir des rôles traditionnels. Les hommes peuvent aussi rester à la maison pour les enfants.

La violence

Le mur d'incrédulité

Les femmes atteintes d'un handicap qui sont victimes de violence butent contre un mur d'incrédulité. Dans la partie I, nous attirions déjà l'attention sur le fait que ce mur était construit sur de fausses suppositions qui, à regret, sont créditées dans de larges couches de la population. À présent, nous examinons ce point plus en détail. Même les policiers se basent sur ces suppositions fausses. C'est ce qu'il ressort d'un témoignage que nous avons reçu de J., une femme atteinte d'autisme qui a essayé de déposer une plainte pour harcèlement:

À maintes reprises, j'ai été voir la police, mais ils ne me croient pas. Parfois, ils ne veulent même pas dresser un procès-verbal, ils disent que je fais tout cela moi-même. Je n'arrive pas à avoir un dialogue convenable avec les policiers, ils ne font

que m'humilier: p.ex. avez-vous parfois des fantasmes de viol? Vous devez faire examiner votre tête, etc. Parfois ils commencent à rigoler quand je raconte quelque chose, parfois ils m'envoient balader d'un ton condescendant, je n'arrive pas à ouvrir la porte chez eux.

Heureusement que la Convention des Nations Unies force les états membres à œuvrer à ce changement de mentalité, tellement nécessaire. L'article 8 en faveur de la sensibilisation affirme ce qui suit:

Les États Parties s'engagent à prendre des mesures immédiates, efficaces et appropriées en vue de:

(...) Combattre les stéréotypes, les préjugés et les pratiques dangereuses concernant les personnes handicapées, y compris ceux liés au sexe et à l'âge, dans tous les domaines;

Mieux faire connaître les capacités et les contributions des personnes handicapées.

Le Comité des Nations Unies est préoccupé, car ces mesures sont encore beaucoup trop peu détaillées chez nous. La Belgique a donc reçu une recommandation très claire à propos de cet article:

Le Comité recommande à l'État Partie de mettre en place une stratégie nationale en matière de sensibilisation sur le contenu de la Convention. À ce sujet, le Comité recommande à l'État Partie de mener des campagnes d'information et de sensibilisation accessibles sur les droits des personnes handicapées et de promouvoir, auprès du grand public, une image positive des personnes handicapées et de leurs contributions à la société, en étroite consultation avec des organisations représentatives des personnes handicapées, et de faire participer activement ces organisations dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces campagnes d'information et de sensibilisation.

Le Centre interfédéral pour l'égalité des chances organise des campagnes de sensibilisation avec d'autres acteurs gouvernementaux, comme le mécanisme de coordination, et travaille aussi à l'élaboration de formations pour les services de police. Il est clair que ce n'est pas un luxe superflu.

Les mesures pour la prévention de la violence et l'aide aux victimes

Identifier à temps les situations dangereuses et être suffisamment capable de se défendre, fonctionne de manière préventive. C'est clair comme de l'eau de roche. Nos ateliers de formation sur la résistance morale et l'autodéfense mis au point pour les femmes handicapées y contribuent parfaitement. Mais nous sommes les seules à les organiser. Et cela va sans dire que la situation doit changer. De plus, il est plus difficile pour nous d'atteindre l'entourage des femmes handicapées. L'entourage doit aussi pouvoir identifier à temps les situations dangereuses et être suffisamment capable de se défendre, surtout chez les femmes ayant un

handicap mental. Élaborer des mesures préventives et adéquates ne peut se faire que si tout le monde a une image correcte de la problématique. En d'autres mots: les institutions académiques et les politiciens doivent disposer de suffisamment de données.

Que font nos gouvernements déjà à ce sujet? Dans la partie I, nous mentionnions déjà le CD-ROM que la VAPH 'Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap' (Agence Flamande pour les personnes handicapées) a sorti en 2006. Dans sa réponse à la question parlementaire 234, Liesbeth Homans fait référence au plan d'action national au sujet de la violence à l'égard des femmes et à l'accord entre la VAPH et le 'Vertrouwenscentrum Kindermishandeling Vlaams-Brabant' (Centre de confiance pour enfants maltraités du Brabant-Flamand). À titre complémentaire, nous ajoutons encore que le 15 décembre 2000, le Gouvernement flamand a adopté un décret relatif à la gestion de la qualité des soins dans les structures, avec des mesures spéciales pour prévenir la maltraitance et la violence. Par ailleurs, il s'agit d'une circonstance aggravante si la victime d'un acte criminel a un handicap. Ce qui est nouveau depuis 2015, c'est que le sexe des victimes est systématiquement enregistré dans la déclaration. C'est ainsi que le Gouvernement flamand répond à la première phrase de la recommandation 14 au sujet des femmes handicapées:

Le Comité recommande à l'État Partie de tenir compte du genre et du handicap dans sa législation et dans ses politiques, ses études, ses plans, ses activités d'évaluation et de suivi, ou dans ses services.

Dans la partie I, nous avons déjà signalé le lien direct qui existe entre la pauvreté et la violence. La pauvreté augmente non seulement le risque d'aboutir dans une relation violente, mais elle diminue aussi la possibilité de s'en échapper. Étant donné que la pauvreté touche de manière flagrante plus de femmes que d'hommes ayant un handicap, nous souhaitons ajouter à la recommandation générale visant l'article 6 ce qui suit:

La différence homme-femme dans les taux de pauvreté des personnes handicapées doit être étudiée scientifiquement pour que les États Parties puissent élaborer des mesures adéquates.

Nous voulons aussi utiliser la Convention des Nations Unies dans notre lutte pour rendre l'aide accessible aux victimes. Cependant, les articles de la convention restent plutôt généraux. Même dans l'article 9 sur l'accessibilité et dans l'article 16 sur le 'droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et à l'abus', rien n'est mentionné sur la nécessité d'une aide accessible aux victimes. Pour les deux articles, le Comité des Nations Unies fait des recommandations à notre pays, mais là aussi, cette problématique manque. Heureusement que la recommandation générale visant l'article 6 comble cette lacune. Le point 39 s'y afférant ajoute entre autres à l'article 9 (traduction officieuse de l'anglais):

Tous les services de soins pour les femmes (et surtout ceux liés à la santé, la maternité, la violence à l'égard des femmes et l'aide aux enfants) doivent entièrement être accessibles aux femmes et jeunes filles handicapées.

Ainsi s'achève la discussion au sujet de la création, ou non, d'un point de contact séparé pour les femmes handicapées. La création d'un point de contact n'est pas conforme à l'esprit du

point 39; affirmer que les points de contact existants doivent être ouverts aux femmes handicapées, si.

Nous ajoutons encore les compléments suivants:

Il est tout aussi nécessaire d'élaborer des campagnes de sensibilisation pour vaincre l'incrédulité à l'égard des femmes handicapées qui sont des victimes de la violence.

La législation anti-discrimination nous aide aussi, grâce au concept d'aménagements appropriés. Ne pas les prévoir constitue une forme de discrimination. Les aménagements appropriés sont des mesures individuelles qui visent à éliminer des obstacles pour que l'on puisse, en tant que personne handicapée, participer à la vie sociale sur la base de l'égalité avec les autres. La personne ayant un handicap doit elle-même indiquer qu'elle veut cet aménagement. Si l'aménagement est approprié (et aussi proportionnel), une organisation ou une entreprise ne peut pas le refuser. C'est une mesure qui doit être prise en concertation avec la personne concernée. Si on l'applique aux foyers d'accueil, alors une femme en chaise roulante pourrait demander p.ex. qu'un plan incliné mobile soit installé. Ou une femme à faible potentiel pourrait demander d'avoir plus de structures. Ce sont des questions raisonnables que le foyer d'accueil ne peut refuser. Cette manière de travailler n'est évidemment pas idéale. Négocier demande certes du temps et, dans des situations de crise, tout doit se faire très vite. Une solution structurelle est préférable, mais tant qu'elle n'existe pas, les aménagements appropriés constituent des issues favorables.

Partie IV L'accessibilité des foyers d'accueil pour femmes atteintes d'une limitation

En 2012, dans le cadre de la discipline Disability Studies, des étudiants en sciences pédagogiques (orientation diplômante orthopédagogie) ont fait une recherche sur l'accessibilité des foyers d'accueil pour les femmes ayant une limitation qui étaient confrontées à l'une ou l'autre forme de violence. Ils étaient à la recherche d'obstacles sociaux. Cependant, ils ont aussi tenu compte du fait que des obstacles pouvaient exister des personnes elles-mêmes, ce qui les empêchait de chercher de l'aide.

Les foyers d'accueil sont accessibles aux femmes entre 18 et 65 ans qui sont maltraitées ou menacées par leur partenaire. Ces femmes ne peuvent pas directement frapper à la porte des foyers. Elles doivent passer par un CAW (Centrum Algemeen Welzijnswerk), un Centre d'aide sociale générale. Avec la femme en question, on essaie de trouver l'aide qui lui convient le mieux. Ceci peut être un foyer d'accueil. C'est une résidence anonyme qui procure du repos, de la sécurité et du soutien. Les frais de séjour doivent être pris en charge par soi-même, quoique le CPAS peut fournir une aide financière. Un foyer constitue une alternative temporaire pour pallier la situation familiale. Outre le soutien émotionnel et la formation pour stimuler l'autonomie et la résistance morale, le foyer veille à apporter des informations et du soutien administratif et il maintient des contacts avec d'autres services de première ligne, la police et les avocats⁹.

Les étudiants ont fait une recherche bibliographique à ce sujet et ils ont constaté une absence d'études sur ce thème étant donné qu'il n'existe que peu de données disponibles.

Les étudiants ont trouvé des informations supplémentaires chez l'asbl Persephone, concernant l'accessibilité des foyers en Flandre et, en particulier, pour les personnes ayant une limitation. Cette organisation a déjà initié à plusieurs reprises des actions écrites par rapport à tous les foyers et toutes les maisons d'accueil en Flandre. De ces actions, il s'est avéré que seulement quelques foyers et maisons d'accueil sont entièrement accessibles. D'autres ne le sont que partiellement. C'est-à-dire qu'il y a une chambre au rez-de-chaussée, mais la salle de bain se situe p.ex. au premier étage. Beaucoup de lettres envoyées par Persephone sont restées sans réponse.

La prochaine étape consistait à faire des interviews auprès des personnes concernées. Elles ont discuté avec la chef de l'équipe du foyer à Gand. Ensuite, elles ont aussi contacté le centre d'accueil pour femmes de la région de Dendermonde/Termonde et elles ont eu un entretien avec le coordinateur de l'assistance ambulatoire et de l'accueil des hommes et des femmes. C'était l'opportunité idéale pour vérifier si la situation dans les centres d'accueil diffère de celle des foyers du point de vue de l'accessibilité, quoiqu'elles ne se focalisent que sur les foyers dans cette recherche.

⁹ RoSa. (2003). Vluchthuizen, vroeger en nu. Consulté le 20 octobre, 2012, <http://www.rosadoc.be/pdf/factsheets/nr24.pdf>

Elles ont aussi contacté beaucoup de personnes par courriel, téléphone, etc. afin de récolter davantage d'informations sur cette problématique et leur demander leur perception de la chose. Elles ont aussi contacté une structure qui antérieurement avait été confrontée à la violence en interne, mais elle a préféré ne pas être associée à cette recherche.

Le 11 novembre 2012, à la Journée nationale de la Femme, Persephone était aussi présente au Kursaal d'Ostende. Par Persephone - qu'elles considèrent comme co-chercheurs et partisans - les étudiants ont eu l'opportunité de rencontrer K., une femme ayant une limitation qui est/était confrontée à la violence. Elle voulait bien leur parler de son expérience personnelle. C'était une expérience très émouvante qui a laissé tout le monde bouche bée. Elle leur a donné un aperçu du cercle vicieux dans lequel les femmes, victimes de la violence, sont souvent impliquées.

Aujourd'hui, les foyers offrent un accueil résidentiel anonyme aux femmes qui ne savent ou ne veulent pas rester plus longtemps chez elles à cause de menaces, d'un sentiment d'insécurité ou de peur et qui trouvent leur origine dans la violence intrafamiliale, par exemple. Différentes barrières bloquent souvent l'accès à une telle assistance.

La voie vers une participation complète pour tout un chacun a connu une évolution positive ces dernières années. Cependant, les groupes vulnérables au sein de notre société, comme les personnes ayant une limitation, sont encore trop souvent empêchés à participer. Il est essentiel de tenir compte des moyens qui sont nécessaires pour donner à tout un chacun la possibilité de participer¹⁰. Appliqué à leur recherche sur l'(in)accessibilité des foyers pour les femmes ayant une limitation, on peut affirmer que cette attention est seulement présente à certains moments (par exemple lorsque ce sujet apparaît dans les médias). Il existe alors aussi, à la fois de la part de la personne et de la part de la structure, des tas de barrières qui entravent la route vers l'assistance adéquate.

Par les barrières mises en place par la personne elle-même, les étudiants veulent avant tout dire qu'il n'est pas évident pour la personne ayant une limitation d'identifier (et de reconnaître) une situation d'abus et de la considérer comme une situation problématique¹¹. Des tas de facteurs personnels jouent un rôle dans l'acceptation qu'il existe effectivement une violence conjugale. C'est ainsi que souvent le malfaiteur est non seulement un membre de la famille, mais aussi un accompagnateur ou un assistant personnel, dont dépend la personne ayant une limitation. Il ressort de plusieurs études que les femmes ayant une limitation ont une moins bonne image d'elles-mêmes comparée aux femmes sans limitation¹². Ainsi, elles savent

¹⁰ GRIP vzw. (2009). Niets over ons, zonder ons! Hoe participatie 'waar' maken: een verslag van de werkgroepen. Ouvert le 10 novembre, 2012, van Gelijke rechten voor iedere persoon met een handicap: <https://www.gripvzw.be/gelijkekansenbeleid/inclusie-effecten/130-nieuwsbrief/199-nietsover-ons-zonder-ons-hoe-participatie-waarmaken-een-verslag-van-de-werkgroepen.html>

¹¹ Curry, M., Renker, P., Robinson-Whelen, S., Hughes, R., Swank, P., Oswald, M., et al. (2011). Facilitators and Barriers to Disclosing Abuse Among Women with Disabilities. *Violence and Victims*, 6 (4).

¹² Hassouneh-Philips, D., & McNeff, E. (2005). 'I thought I was less worthy': low sexual and body esteem and increased vulnerability to intimate partner abuse in women with physical disabilities. *Sexuality and Disability*, 23 (4).

difficilement s'arracher de leur situation étant donné qu'elles ont, malgré tout, quand même besoin d'aide¹³.

Elles sont également inquiètes de perdre leur maison, vu qu'elle est souvent adaptée à leurs besoins. Elles développent une peur d'atterrir dans un environnement non familier, comme un foyer d'accueil qui ne serait pas suffisamment adapté¹⁴.

De plus, il peut arriver que les femmes ayant une limitation aient moins de chance de pouvoir créer un grand réseau social, ce qui peut les mener à l'isolement, ce qui les rend vulnérables. En outre, il est possible que le malfaiteur exerce une influence sur le réseau social de la femme ayant une limitation. Par exemple quand la femme est dans une chaise roulante et qu'elle dépend du malfaiteur pour le transport ou l'accompagnement. Parfois, les victimes se heurtent aussi à une grande incrédulité, aussi bien de la part de la police et des prestataires d'aide que de la part des membres de leur propre famille.

D'un point de vue de l'infrastructure, beaucoup de foyers en Flandre sont inaccessibles aux femmes ayant une limitation. La plupart du temps, les femmes en chaise roulante, sont immédiatement exclues. C'est ainsi que souvent, il n'y a pas de plan incliné ou de monte-escaliers, pas de douche accessible ou aucune chambre au rez-de-chaussée, et ainsi de suite. Il manque aussi souvent des équipements spécialisés pour d'autres limitations, tels que des pictogrammes, des horaires hebdomadaires...

De plus, souvent le personnel n'est pas formé pour faire face aux femmes ayant une limitation. Dans la pratique actuelle, les foyers d'accueil essaient de faire appel à l'aide externe, mais ils croient que ce serait mieux de former leurs propres membres du personnel dès leur engagement.

De même, dans un foyer, il n'est pas toujours facile de vivre ensemble dans un seul groupe. Souvent, il existe des publics différents dans un foyer qui, en quelque sorte, sont forcés de vivre ensemble au sein d'un groupe et c'est ainsi que des sous-groupes se forment assez vite dans le grand groupe.

Pour le reste, les étudiants sont d'avis qu'il est très difficile pour les victimes qui séjournent déjà dans une structure résidentielle d'être déplacé vers un foyer d'accueil. Elles ne savent pas quitter la structure du jour au lendemain et la structure préfère parfois résoudre le problème en interne. La structure elle-même constitue pour les victimes aussi une grande barrière pour recevoir de l'aide plus spécialisée. Il existe même des foyers et des centres d'accueil qui, jusqu'à présent, ne sont jamais rentrés en contact avec les femmes d'une structure.

¹³ Levy, E. (n.d.). The challenge for disabled victims of domestic violence. Consulté le 10 novembre, 2012, <http://www.disaboom.com/disability-rights-and-advocacy-general/the-challenge-for-disabled-victims-ofdomestic-violence>

¹⁴ Levy, E. (n.d.). The challenge for disabled victims of domestic violence. Consulté le 10 novembre, 2012, <http://www.disaboom.com/disability-rights-and-advocacy-general/the-challenge-for-disabled-victims-ofdomestic-violence>

Les étudiants peuvent donc conclure que les femmes ayant une limitation doivent encore toujours faire face à beaucoup de barrières avant de recevoir l'aide adéquate. Pour elles, cela constitue un long chemin à parcourir où un bon soutien est important.

Conclusion

Aussi bien les histoires que l'asbl Persephone a enregistrées et la recherche de Caroline démontrent que la violence constitue un véritable problème. Un handicap n'est pas un facteur protecteur, les récits des victimes ne sont pas des délires, partout il existe des personnes qui retournent leurs frustrations contre une victime facile.

Il est primordial que les femmes handicapées qui sont victimes de violence brisent leur silence. En agissant ainsi elles s'aident personnellement, mais donnent aussi la force aux autres pour que ces dernières puissent révéler leur histoire.

L'étude menée par Caroline n'a pas pour objet de généraliser les résultats; cependant, la combinaison avec l'expérience pratique de l'asbl Persephone permet d'en tirer quelques conclusions:

Que les femmes handicapées sont surtout victimes de la violence psychique, ce résultat est conforme aux attentes. Plus particulièrement: différents passages des interviews reflètent des signes de harcèlement moral, *lié au handicap*. Les remarques dénigrantes mentionnées au début de la partie I, tombent aussi dans cette catégorie.

Que la violence se passe surtout à la maison, est aussi conforme aux attentes. Ce n'est pas pour rien qu'on parle de 'violence domestique'.

En ce qui concerne la violence domestique, les auteurs sont souvent des personnes connues. Par contre, il est assez surprenant que dans l'étude de Caroline, les auteurs inconnus forment le plus grand groupe. Cela pourrait être lié au fait qu'on a aussi compté 'vol de parkings réservés (aux handicapés)'. Une autre explication pourrait être la surreprésentation des femmes ayant une limitation physique dans la population de son enquête et la sous-représentation des personnes placées dans des structures ou des hôpitaux. Une autre explication pourrait aussi être la façon de compter. Si on utilise le terme 'violence intrafamiliale' au sens un peu plus large et que l'on compte le conjoint, le parent, le frère/la sœur ensemble, alors ces gens constituent de loin le plus grand groupe, même si 'fils/fille' se trouve dans la rubrique 'autres'.

Si le genre et la limitation ne font pas partie de l'analyse et de l'action, les femmes ayant une limitation courent un plus grand risque que l'on ne réponde pas de façon appropriée à leurs besoins. Raison pour laquelle il est nécessaire de faire des études scientifiques, des formations, des campagnes de sensibilisation et de prendre des mesures d'accompagnement. Pour préciser les choses:

La recherche scientifique autour du handicap et des revenus doit donner une réponse précise pourquoi beaucoup plus de femmes handicapées vivent en dessous du seuil de pauvreté par rapport aux hommes handicapés. De plus, il faut identifier les causes du faible taux d'emploi des femmes handicapées. Une troisième étude scientifique doit établir des statistiques au sujet de la violence à l'égard des femmes handicapées, pour que l'on sache si notre critère de 1 sur 3 est bien correct.

Les prestataires d'aide et de services doivent pouvoir suivre des formations afin d'être capables de gérer les capacités et les limitations des personnes handicapées.

L'enseignement et les formations sont aussi importants pour les personnes atteintes d'un handicap, y accéder leur donne une meilleure image d'elles-mêmes:

- elles doivent se rendre compte qu'avec le juste soutien, elles savent, de manière étonnante, réaliser beaucoup de choses – et que *grâce* à leur handicap, elles ont beaucoup à offrir.
- l'offre des cours d'autonomie et de résistance morale, adaptés au handicap et aux conditions de vie des participants, doit considérablement être élargie pour que ces personnes sachent identifier (et reconnaître) une situation d'abus et réagir de manière appropriée.

La nécessité de campagnes de sensibilisation est grande. Notre pays doit organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les droits des personnes handicapées. Au grand public, la Belgique doit transmettre une image positive des personnes ayant un handicap et la plus-value qu'elles apportent à la société. Ceci comprend entre autres:

- créer une attitude positive autour de l'emploi des femmes handicapées, aussi bien dans leur entourage proche qu'auprès des employeurs.
- créer une attitude positive autour de la maternité des femmes handicapées
- élaborer une campagne pour vaincre l'incrédulité à l'égard des femmes handicapées qui sont des victimes de la violence
- motiver les femmes atteintes d'un handicap et victimes de violence à briser le silence

Les mesures de soutien adéquates doivent prévenir le plus possible de la violence et de la pauvreté, favoriser l'emploi et rendre l'aide aux victimes entièrement accessible. Tant que l'aide aux victimes ne sera pas entièrement accessible, les aménagements appropriés pourraient constituer une échappatoire.

Nous dressons ici l'inventaire des propositions concrètes de nos experts:

- assurez une transition en douceur entre les périodes d'activité professionnelle et d'inactivité pour les personnes qui travaillent et qui ont un handicap évolutif
- veillez à ce que les Points de contact Violence puissent enregistrer les données de la personne handicapée
- renforcez le contrôle externe dans les institutions et veillez à mettre suffisamment de personnes de confiance à la disposition
- enlevez les lacunes dans la législation autour de la violence à l'égard des personnes placées sous statut de minorité prolongée

Les campagnes de sensibilisation et les formations du Centre interfédéral pour l'égalité des chances sont des étapes qui vont dans la bonne direction. Aussi le prochain Plan d'Action National interfédéral au sujet de la violence à l'égard des femmes comprend beaucoup de bonnes idées. Nous veillerons aussi à ce que ces plans soient effectivement réalisés.

Remerciements

Ce livre contient un large éventail d'expertise:

l'expertise préprofessionnelle de
Caroline et de ces camarades

l'expertise professionnelle de
Geert Van Hove
les personnes qui ont donné leur avis concernant la partie III et/ou l'annexe E

l'expertise des
personnes qui ont collaboré au mémoire de master de Caroline
nos membres
les innombrables femmes handicapées qui ont croisé notre chemin durant ces
20 dernières années

l'expertise linguistique des
auteurs et des correctrices.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes ces personnes. Sans elles, ce livre ne serait pas ce qu'il est maintenant.

Annexe A L'asbl Persephone en bref

Profil

Notre groupe cible

Les femmes avec un handicap ou ayant une maladie chronique invalidante (pour des raisons pratiques, appelées 'femmes avec un handicap').

Notre mission

Nous nous stimulons et nous nous inspirons mutuellement. De plus, nous défendons les intérêts des femmes et sensibilisons l'opinion publique.

Notre but

Des stéréotypes vers une citoyenneté à part entière.

Notre devise

Nous savons réaliser, de manière étonnante, beaucoup des choses!

Notre élan

Depuis sa création en 1995, notre asbl fonctionne à 100% grâce aux experts bénévoles.

Notre philosophie

Nous respectons toute vision philosophique et garantissons la vie privée de tout un chacun. Notre association est pluraliste et neutre sur le plan politique.

Notre mode de fonctionnement

Organiser des réunions de petits groupes dans diverses régions.

Marquer la politique de notre empreinte, entre autres autour de l'accessibilité aux foyers d'accueil, à l'emploi.

Organiser des activités pour un large public.

Fournir des renseignements, entre autres par le biais de nos livres.

Offre pour notre groupe cible

Les après-midi de débat:

la vie privée et l'aide

l'assertivité et la débrouillardise

la maternité

la sexualité

la violence domestique

la relation avec son/sa partenaire

la relation avec mon handicap

vivre avec des douleurs chroniques

les femmes handicapées dans d'autres cultures

les femmes handicapées et la pauvreté

Les ateliers d'un jour (peuvent être scindés en demi-journées)

résistance morale

l'autodéfense pour femmes ayant un handicap sensoriel

l'autodéfense pour femmes ayant un handicap physique

l'autodéfense pour femmes ayant un handicap mental

la relaxation

gérer la perte de quelqu'un ou l'art de retrouver la force
présence: qui suis-je et comment je me manifeste
être davantage moi-même avec mon handicap
des conseils sur le choix de couleur et de style

Offre pour les autres

dialoguer de la situation spécifique des femmes ayant un handicap
atelier éducatif 'Bruggen bouwen' ('Construire des ponts') (peut aussi servir pour
apprendre le néerlandais)

Offre pour tout le monde

une visite occasionnelle de musée qui s'inscrit dans le cadre de nos thèmes

10 raisons pour devenir membre (il y en a beaucoup plus!)

1. Tu ne veux pas rester à ne rien faire, la vie vaut la peine, même avec un handicap
2. Tu veux partager tes expériences avec des personnes de même opinion et apporter tes propres idées
3. Tu veux réfléchir et intervenir lors de nos ateliers
4. Nombreuses, nous sommes une force!
5. Nous nous comprenons vite, car nous vivons toutes avec de grands handicaps
6. Nous pouvons nous soutenir mutuellement, car nos handicaps sont différents.
7. Prêter attention spécifiquement à la situation des femmes ayant un handicap
8. Nous sensibilisons la société et défendons tes intérêts
9. Nous avons des contacts avec des groupes sœurs d'autres pays
10. Nous sommes pionnières et encore toujours la seule association pour les femmes handicapées en Belgique. Si nous ne le faisons pas, personne d'autre ne le fera!

Devenir membre

Membre titulaire (réservé aux femmes de notre groupe cible)

Vous donnez 20 euros, éventuellement divisés en 4 x 5

Le droit de participation vous sera octroyé et

vous recevrez le rapport des réunions mensuelles

50% de réduction sur les activités payantes

50% de vos frais de déplacement sont remboursés

Membre sympathisant

Vous donnez 20 euros

Vous recevez le rapport annuel

Membre de soutien

Vous donnez 30 euros

Vous recevez deux fois par an le bulletin d'informations

Finances

Notre asbl approuve le principe de la transparence selon Donorinfo, la première organisation en Belgique qui publie des informations objectives sur les activités et les moyens financiers des œuvres de charité qui aident les personnes en détresse. Sur leur site web, vous trouverez aussi beaucoup d'informations sur nous et sur nos projets.

Nos débuts

Comme c'est souvent le cas, le hasard a joué un rôle important. La DPI (Disabled Peoples' International/OMPH, l'organisation mondiale des personnes handicapées – un organisme mondial de coordination d'associations soutenues par les personnes handicapées) voulait créer en Europe un comité de femmes et planifiait, en 1994, une réunion constitutive en Allemagne. Un membre de notre association y a participé au nom de la KVG (Katholieke Vereniging Gehandicaptten/Asbl Catholique pour Handicapés). Ce tout nouveau comité européen des femmes (handicapées) a décidé d'instaurer un tel comité pour les femmes handicapées dans les pays où cela n'existait pas encore. Il se trouve – tenez-vous bien – qu'elle était la seule Belge présente à cette réunion constitutive. De retour en Belgique, elle était donc à la recherche d'un mouvement pour les femmes handicapées. Il s'est avéré qu'un tel mouvement n'existait pas encore, elle a donc cherché un associé afin de fonder ce mouvement. Chose promise, chose due. Premier choix: Restons-nous attachés au pilier chrétien ou créons-nous une association pluraliste? Première mission: rechercher pourquoi les femmes avec un handicap ont besoin d'une organisation qui leur est propre.

Contact

Persephone asbl

p/a Ann Van den Buys

Solvynsstraat 30

B - 2018 Anvers

www.persephonevzw.org

info@persephonevzw.org

téléphone 03/322.46.40 lu/me/ve 9-11h, ma/je 17-19h (Ria Van Meenen)

nos personnes de contact régionales:

Boom: Rita Mampaey 0494/27.40.90

Gand Karla Persyn 09/230.50.47

Louvain/Leuven: Elisabeth Kinnaer 016/81.17.71

Ostende: Grietje Belaen 0486/49 90 66

Hasselt: Marlies Ruebens 013/55.31.39

Notre numéro de compte: BE10 0013 5130 7404

Annexe B Notre nom

Perséphone, la fille de Déméter et de Zeus, est l'une des trois déesses grecques vulnérables. Elle est ouverte aux changements, tient compte du subconscient, donne de l'espace aux autres et finalement, mais non des moindres, elle offre le potentiel à une croissance la plus importante.

Nous avons trouvé ces caractéristiques tellement précieuses que nous avons choisi Perséphone comme notre patronne. C'est seulement plus tard que nous avons découvert que la mythologie autour de Perséphone nous convenait à merveille.

Hadès enlève Perséphone. Il réussit son plan, car il sait qu'elle adore les tulipes blanches. Il avait planté des tulipes blanches dans son jardin et lorsqu'elle les cueillit, il l'enleva. Zeus est furieux contre Hadès et le punit en le dégradant à la fonction de roi des Enfers. Évidemment, Déméter veut sauver sa fille et se plaint auprès de Zeus. Ils en arrivent à un compromis: Perséphone pourra habiter dans sa famille six mois par an. Les autres mois, elle devra rester chez son mari. C'est pendant l'automne et l'hiver que Perséphone habite aux Enfers. Tandis que pendant les autres mois, c'est le printemps et l'été.

La tulipe blanche symbolise l'innocence de Perséphone, mais aussi la force, l'espoir et l'amour qu'elle ressent et dans lesquels elle continue de croire. La tulipe incarne aussi la féminité, l'espoir et la force que Perséphone puise du printemps car, à ce moment-là, elle peut retourner auprès de sa famille. Hadès utilise la tulipe blanche comme appât. Dans ce cas-ci, la tulipe est donc représentative du pouvoir, des ténèbres, d'appât, etc.

Ces deux pôles opposés déterminent la vie de Perséphone: elle passe six mois de sa vie dans les ténèbres et six mois dans la lumière.

Nous, femmes handicapées, nous nous retrouvons dans cette légende. Tout comme Perséphone, nous ne restons pas dans les périodes sombres de notre vie. Nous sommes toujours en quête de la lumière.

La symbolique de la tulipe blanche se trouve tout à fait dans les thèmes autour desquels nous travaillons:

- des après-midi "papote" à propos des relations, de la sexualité, de la maternité et les ateliers pour conseiller sur le choix de couleur et de style: une femme jusqu'au bout des ongles, ancrée dans la force, l'espoir et l'amour;
- des après-midi "papote" à propos de l'assertivité et la débrouillardise, la vie privée et l'aide: nous nous renforçons mutuellement pour arrêter 'l'aide' indésirable;
- dans les ateliers de résistance morale et d'autodéfense, nous apprenons à utiliser notre langage corporel comme un atout et à nous défendre verbalement et physiquement: enrayer vigoureusement l'abus de pouvoir!
- De notre expertise du vécu, nous formulons des propositions politiques au sujet de l'emploi, de l'accessibilité à l'aide aux victimes...
- par le biais d'ateliers pour les associations et les écoles, nous améliorons la réputation: nous, femmes handicapées, nous savons, de manière étonnante, réaliser beaucoup de choses!

La dualité de notre vie se reflète aussi dans nos livres intitulés 'Blij dat ik leef!' et 'Geweld tegen vrouwen met een handicap'.

Annexe C Nos autres livres

Blij dat ik leef! (114 pages)

Il contient une sélection de récits et de poèmes de femmes handicapées heureuses. Les émotions négatives ne sont pas taboues, mais la balance se remet spontanément du côté positif. Pour lire soi-même ou pour offrir en cadeau.

Souvent, les personnes sont aveuglées par les limitations qu'un handicap peut engendrer. Nous, les femmes atteintes d'un handicap ou d'une maladie chronique invalidante, sommes d'avis qu'il est grand temps de lutter contre cette vision noire. Nous savons que la vie avec un handicap est très instructive. Dans ce livre, nous vous présentons la réalité sur un plateau: parfois, elle est vraiment noire, mais plus souvent, la réalité est très colorée ou d'un noir joliment tissé de fils d'argent et d'or. Nous écrivons sur base de notre propre expérience. Vous trouverez les récits de nos vies dans la partie 1. Dans la partie 2, nous laissons la parole aux personnes qui accompagnent au quotidien la vie d'une personne handicapée: parents ou parents adoptifs, un frère ou une sœur, un conjoint. Dans la partie 3, nous avons rassemblé les articles de journaux qui nous ont incités à prendre la plume. Les couleurs ne sont visibles que si nous pouvons accepter la réalité. Avez-vous encore besoin d'inspiration à ce propos, alors nous vous renvoyons à la partie 4.

Témoignages sincères de femmes handicapées heureuses. Sur la vie et comment elle se présente.
À considérer.

Sur notre site web, vous pouvez voir la couverture et, à titre d'avant-goût, lire quelques poèmes. Cliquez sur www.persephonevzw.org/dossiers/blijleven/blij_boek.htm

Violence à l'égard des femmes handicapées (64 p.)

La violence à l'égard des femmes constitue encore toujours un problème actuel et reçoit, à juste titre, l'attention des médias. Pourtant, il semble que la violence à l'égard des femmes avec un handicap est encore toujours un tabou. Les gens aiment croire que cela ne se passe pas. Plus particulièrement, les abus sexuels sont un sujet dont on ne parle pas. Les femmes handicapées sont après tout considérées comme des êtres asexués.

Cette étude réaliste et claire, écrite par des experts en la matière, veut briser le tabou de la violence domestique à l'égard des femmes ayant un handicap. Elle donne également un aperçu de ce qui a déjà été réalisé comme travail de recherche, prévention et aide spécifique - et elle indique la panoplie de lacunes.

Ce livre est une actualisation et une extension de la brochure à ce sujet, édité par l'asbl Persephone en 2002.

Un must pour ceux qui veulent systématiquement essayer de résoudre le problème. Très utile pour les femmes ayant un handicap qui veulent se prémunir (de manière préventive). Vivement recommandé aussi bien aux personnes qui s(er)ont actives dans le domaine de l'aide

aux victimes qu'aux personnes qui travaille(ro)nt dans le secteur de la santé. Les formateurs en résistance morale et en autodéfense tirent beaucoup de bénéfice de cette étude.

La politique de l'autruche ne bénéficie qu'aux coupables.

Le livre est paru en néerlandais chez Garant. Vous pouvez obtenir la traduction française, anglaise et allemande chez nous sous forme électronique ou imprimée.

Sur www.persephonevzw.org/dossiers/geweld/Images/geweld_tegen_vrouwen_voorkaft.jpg vous pouvez regarder la couverture.

Le 25 novembre 2008, lors de la *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, nous avons présenté notre livre à la presse et nous avons aussi immédiatement démontré que les femmes handicapées savaient en effet se défendre. Les chaînes de télévision flamandes 'Eén' et 'ATV' en ont chacune fait un beau reportage que vous pouvez regarder sur www.persephonevzw.org

Commander

Les deux livres sont épuisés dans les librairies, mais vous pouvez encore les commander chez nous. 'Blij dat ik leef!' coûte 10 €, 'Geweld tegen vrouwen met een handicap' coûte 8 €. Si vous achetez les deux livres, vous ne payerez que 15 €. D'éventuels frais d'envoi s'ajoutent encore au prix. Les frais d'envoi en Belgique s'élèvent à 2 € pour 1 livre et à 4 € pour les deux. Malheureusement, les frais d'envoi pour les Pays-Bas sont beaucoup plus élevés: 7 € pour 1 livre et 11,50 € pour les deux. Si vous voulez une facture, vous payerez 1 € supplémentaire pour les frais administratifs. Versez la somme par virement sur notre numéro de compte BE10 0013 5130 7404 en mentionnant le(s) titre(s). Le code BIC de notre compte est GEBABEBB. Votre commande vous sera directement envoyée après réception du paiement. Vous pouvez aussi venir chercher votre commande sur rendez-vous. Les deux livres sont aussi disponibles sur un CD-Daisy aux mêmes conditions.

Annexe D Gérer l'agression d'une autre façon

Au cours des années, nous avons découvert diverses méthodes pour gérer l'agression. Elles sont intéressantes pour tout le monde, avec ou sans handicap. C'est la raison pour laquelle nous vous en donnons un résumé ici.

Le point de départ

Nous avons appris à toujours garder à l'esprit cinq idées, à savoir:

L'agression vient d'une peur pétrifiante. Le malfaiteur est donc quelqu'un qui a besoin d'aide.

Toute crise constitue un moment de développement, si l'on veut en tirer des leçons.

On ne sait pas changer les autres, mais vous pouvez heureusement travailler sur vous-même. C'est ainsi que la relation avec les autres évolue automatiquement.

Si vous vous sentez une personne à part entière, il ne vous faudra pas jouer les durs. Vous pouvez alors être simplement vous-même. Simplement *être* vous-même, sans esprit compétitif.

C'est avec de l'affection qu'on change les idées des êtres humains et non pas avec de la colère.

Protéger contre l'agression, évacuer, adapter

Tout ce dont vous avez besoin pour cela, c'est d'un peu d'imagination. Imaginez-vous qu'il existe un système de tuyaux à l'intérieur et à l'extérieur de votre corps. Deux de ces tuyaux passent au travers de vos pieds et entrent dans la terre. Un autre tuyau sort du sommet de votre tête et s'étend jusque dans le cosmos. Par ces tuyaux, vous pouvez emmagasiner et éliminer de l'énergie. Chaque fois que vous respirez, vous emmagasinez de l'énergie. Chaque fois que vous expirez, vous éliminez de l'énergie. Pendant que vous respirez, vous demandez à la terre et au cosmos de l'énergie positive (par exemple de la tranquillité, de la confiance, de la clarté, de la détente, de la clairvoyance...). Pendant que vous expirez, vous éliminez toute l'énergie négative (par exemple la peur, l'impuissance, la douleur, la colère, aussi tout ce dont vous n'avez plus besoin...). Si vous savez d'avance quand le malfaiteur sera chez vous, veillez à ce que vos tuyaux soient remplis d'énergie positive juste avant qu'il n'arrive. Si ses remarques sont embêtantes, évacuez-les tout de suite, par le biais de vos pieds, dans la terre. Demandez à la terre de les transformer directement en quelque chose de positif. C'est beaucoup mieux que d'avaloir et de ne rien dire. Vous verrez que vous serez en position de force... et les autres le remarqueront aussi. À partir de cette force, vous pourrez adapter vos idées pour arriver à quelque chose de bon.

Changer quelqu'un d'autre ne marchera pas. Être consciente de ce qui est, l'honorer et lui donner de l'espace, oui. Ceci n'est pas la même chose que de chercher un sens, suivre une idée

ou une émotion. En donnant de l'espace à ce qui est, vous lui donnez la 'possibilité' de changer.

Source: Timotheus-Intuïtie vzw, eerste jaar intuïtieve ontwikkeling (première année de développement intuitif)

Contact: www.timotheus.org

La résistance non violente au sein des familles

Le comportement destructeur des jeunes met les parents et les éducateurs devant un énorme défi. Haim Omer, professeur en psychologie à l'université de Tel Aviv, a cherché une manière pour mobiliser les forces positives dans les relations humaines. Il trouva de l'inspiration dans les méthodes non violentes que Mahatma Gandhi et Martin Luther King utilisèrent dans l'arène sociopolitique. Au lieu d'essayer de changer directement le comportement destructeur de leur enfant, il apprend aux parents à résister de façon décisive, respectueuse et non violente. La première étape est de leur faire reconnaître l'escalade de leur comportement et de l'arrêter. Outre l'autocontrôle, les techniques de résistance actives entrent aussi en ligne de compte: refuser les ordres, écrire une lettre avec les nouvelles conventions, rester clairement présent dans le silence, se réconcilier sans admettre, organiser une chaîne téléphonique si le jeune ne rentre pas ou se rendre sur les lieux où il pourrait se trouver et y interroger ses amis. Pour se sentir plus forts, les parents apprennent à instaurer un réseau de soutien: famille, voisins, amis, connaissances, professeurs...

Cette forme de résistance non violente sert surtout à donner plus d'estime de soi aux parents. Il ne vise pas les changements de comportement de l'enfant.

Source: exposé 'Oudermishandeling' (maltraitance des parents par leur(s) enfant(s)) du 25 novembre 2013 à Herentals par Jan Hoet, psychologue et chargé de cours auprès de 'Leren Over Leven, Leerschool voor Contextuele Hulpverlening'

Contact: www.lerenoverleven.org

Eigen Kracht-conferenties

Eigen Kracht-conferenties ® sont des conférences sur les efforts des personnes impliquées et constituent un modèle de prise de décisions qui veut garantir un droit civil important: le droit d'établir un plan d'abord tout seul, avec la famille et les amis, afin d'attaquer les difficultés. Un coordinateur indépendant aide la famille à préparer la conférence. Le plan mentionne les efforts personnels auxquels la famille veut s'engager et l'aide professionnelle à laquelle elle veut éventuellement faire appel. Par cette approche, les personnes conservent au maximum la gestion de leur propre vie. La conférence se déroule en cinq phases:

a. La préparation

Si vous êtes depuis longtemps confrontés à des problèmes, vous serez souvent fatigués, épuisés et vous vous sentirez souvent isolés. Organiser une grande réunion est sans doute la dernière chose qui vous viendrait à l'idée. Est-ce que quelqu'un viendra au moins? Est-ce qu'il n'y aura pas de dispute?

Une conférence "Eigen Kracht-conferentie" requiert une bonne préparation où un coordinateur indépendant aide la famille durant toutes les étapes. Ce coordinateur n'est lui-même pas un prestataire d'aide, mais un volontaire qui a suivi une formation de trois jours et qui, de plus, reçoit la supervision nécessaire de l'asbl 'Eigen Kracht-conferenties' lors de chaque trajet.

La préparation comporte une période d'activation de 6 à 8 semaines. Durant cette période, on regarde d'abord sur quoi les personnes veulent réfléchir et établir un plan. Ensuite, on cherche à savoir qui peut être présent, ce qui est nécessaire pour pouvoir se réunir, à quelle date la conférence peut avoir lieu et quelle information émanant des professionnels est éventuellement nécessaire pour pouvoir arriver à établir un bon plan. Si une assistance obligatoire est impliquée, on vérifiera aussi s'il existe des critères essentiels auxquels le plan doit répondre. S'il s'agit de violence, il est nécessaire qu'aussi bien l'auteur que la victime soient présents et qu'ils se sentent en sécurité.

b. Le jour de la conférence: tournée d'information

Les personnes présentes à la conférence reçoivent, dans un langage compréhensible, toutes les informations qu'elles désirent et qui sont nécessaires pour établir un bon plan. À ce moment-là, les assistants concernés peuvent s'ils le souhaitent, commenter leur vision sur la situation. Peuvent également présenter leurs propositions, les organisations et les services d'aide. Tous les participants ont aussi la possibilité de poser des questions.

c. Le jour de la conférence: section close

Le coordinateur et les éventuels assistants présents quittent la salle. Ensuite, les participants qui font partie du réseau social se concertent, souvent durant plusieurs heures, jusqu'à ce qu'il y ait un consensus sur un plan concret.

d. Le jour de la conférence: présentation et acceptation du plan

Le plan est présenté au coordinateur, celui-ci revoit avec la famille si le plan est assez concret et si tous les détails pratiques y ont été notés. Tout plan qui est sûr et légal est accepté sans condition.

e. Après la conférence

Le coordinateur indépendant dactylographie le plan et le fournit à toutes les personnes concernées. Ici se termine la tâche du coordinateur.

La famille et les assistants peuvent alors commencer avec l'exécution du plan.

Le plan indique aussi quand la famille se réunira pour une évaluation et qui prendra l'initiative de se réunir à nouveau, s'il s'avérait que des corrections sont nécessaires à apporter au plan.

Source: Eigen Kracht-conferenties, burgers aan zet (livre édité chez Garant)

Contact: www.eigen-kracht.be

Annexe E Aide pour briser le silence

‘Une personne qui prend longtemps soin d'une autre personne doit être quelqu'un de bien. Cette personne n'abuse pas de la situation.’, et ‘Cette handicapée qui dit qu'elle est victime de la violence ne se rend sûrement pas compte de ce qui se passe.’. Des suppositions fausses qui, à regret, sont largement répandues au sein de la population. Il n'existe qu'une seule manière de réduire ces suppositions de façon drastique: rompre massivement le silence. C'est terriblement difficile de briser le silence, mais tellement libérateur. Beaucoup d'entre nous l'ont éprouvé elles-mêmes. D'ailleurs, vous ne vous aidez pas seulement vous-même. Si vous acceptez aussi l'enregistrement d'informations sur votre handicap, votre histoire est utilisable dans des recherches scientifiques spécifiques et des statistiques.

Vous pouvez révéler votre histoire en étapes, et vous pouvez en passer quelques-unes:

- Vous nous envoyez votre histoire écrite par la poste ou par courriel, nous, qui sommes des experts bénévoles en la matière. Si vous désirez parler avec quelqu'un, nous vous redirigerons vers des professionnels de l'aide aux victimes. Nous gardons votre histoire. Nous vous contactons quand nous écrivons un article pour une revue, quand nous organisons un atelier sur la résistance morale et l'autodéfense ou lorsqu'une recherche scientifique démarre. C'est à ce moment-là que vous décidez si vous voulez y participer. Contact: Persephone asbl, Solvynsstraat 30, 2018 Anvers ou info@persephonevzw.org.
- Vous choisissez l'aide professionnelle aux victimes auprès du CAW (centrum algemeen welzijnswerk/Centre d'aide sociale générale). Le CAW offre gratuitement de l'aide aux victimes d'abus, de la violence, de mauvais traitements (répétés), d'actes criminels et d'accidents de la route. Ils vous écoutent et vous informent, si nécessaire, de l'existence d'aides complémentaires. Ils vous expliquent aussi les actions en justice que vous pouvez engager. Sur www.caw.be vous trouverez un CAW dans votre voisinage. Sur le site web, vous pouvez aussi transmettre votre histoire par mail ou chat, ou encore appeler au numéro suivant 078 150 300.
- Vous allez à la police ou vous demandez que la police vienne chez vous. Soit vous faites une déclaration, soit vous déposez une plainte. Dans le premier cas, la police enregistre votre histoire sans prendre contact avec l'auteur des faits. Dans le deuxième cas, la police interroge le coupable. Si vous avez des preuves ou des témoins, vous êtes en position de force. Sur www.politie.be vous trouverez le bureau de police le plus proche. La police de la ville d'Anvers a son propre service d'assistance aux victimes.

Si vous éprouvez des difficultés à être en contact avec la police, alors vous pouvez soulever ce fait par écrit auprès du chef de corps, du Comité P, de l'Inspection Générale de la police fédérale et de la police locale, ou bien auprès de la réception d'une autre zone de police. Dans la ville d'Anvers, vous pouvez aussi aborder le fait auprès du service 'Gestion des Clients du bourgmestre'.

- Contact Comité P: Rue de la loi 52, 1040 Bruxelles ou info@comitep.be
- Contact Inspection Générale de la police fédérale et de la police locale: Boulevard du Triomphe 174, 1160 Bruxelles ou info@comitep.be
- Contact Ville d'Anvers: burgemeester@stad.antwerpen.be

- Si vous êtes victime de discrimination, vous pouvez vous rendre au Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Vous pouvez contacter le Centre via les Points de contact 'Discrimination' dans les villes-centres flamandes par téléphone ou par le biais du site web. Si vous signalez un fait de discrimination, le Centre essaiera d'abord de trouver une solution en engageant un processus de négociation. Si cela n'aboutit pas au résultat souhaité, le Centre peut éventuellement vous soutenir lors d'une procédure juridique. Contact: numéro de téléphone 0800 12 800 ou www.diversiteit.be. Sur www.diversiteit.be/links#meldpunten vous trouverez vite un Point de contact Discrimination.

- Vous voulez raconter votre histoire de manière *anonyme*. C'est possible via:
 - le numéro de téléphone 106 ou www.tele-onthaal.be si vous êtes simplement à la recherche d'une oreille attentive (permanence jour et nuit)
 - le numéro de téléphone 1712 ou www.1712.be si vous avez été confrontée à n'importe quelle forme de violence (permanence tous les jours ouvrables, durant les heures de bureau)
 - le numéro de téléphone 078 150 300 ou www.caw.be si vous désirez recevoir de l'aide professionnelle (permanence occasionnelle)
 - le numéro de téléphone 0800 12 800, www.diversiteit.be ou www.gelijkerechten.be si vous avez été victime de discrimination (permanence certains jours, durant les heures de bureau)
 - www.ikzwijgnietmeer.be si vous avez été victime de viol ou d'agression sexuelle
 - www.wijoverdrijvenniet.org si quelqu'un vous a harcelé en rue

- Vous trouverez des informations sur
 - la violence conjugale sur www.partnergeweld.be
 - la violence en général au numéro de téléphone 02 233 42 91 ou sur www.igvm.be

ATTENTION!

Dans une situation de danger de mort: appelez la police au numéro 101.

Pour l'aide médicale urgente: appelez le numéro d'urgence 112.

LA VIOLENCE PEUT S'ARRÊTER